
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 septembre 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Jean-François Parenteau et Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

Elle poursuit en dédiant la minute de silence à la mémoire de Mme Nicole Gagnon-Larocque, décédée le 2 septembre 2020 : femme entrepreneure et d'affaires, communicatrice, élue, enseignante et mère de famille. Grande communicatrice, Mme Gagnon-Larocque a été éditrice et propriétaire de journaux locaux (Le Progrès de Villeray et le Progrès d'Ahuntsic), avant de se lancer en politique municipale avec le Parti civique de Jean Drapeau, entre 1978 et 1986, années pendant lesquelles elle a été conseillère municipale et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal. Elle a fait sa marque avec l'Année internationale de l'Enfance et fut une conseillère municipale très active dans son district (Octave-Crémazie) et sa communauté. Au nom de ce conseil, Mme Miron souhaite offrir ses sympathies à sa famille, ses amis et ses proches.

La présidente du conseil enchaîne en mentionnant quelques célébrations internationales du mois de septembre :

- 15 septembre : Journée Internationale de la démocratie
- 21 septembre : Journée du transport public
- 22 septembre : Journée Mondiale sans voiture
- 27 septembre : Journée mondiale du tourisme

Par la suite, la présidente du conseil souligne les anniversaires des conseillers et des conseillères au courant du mois de septembre :

- 2 septembre : Christine Black
- 7 septembre : Sylvain Ouellet et Dominic Perri
- 9 septembre : Caroline Bourgeois
- 13 septembre : Alex Norris et Luc Rabouin
- 14 septembre : Lionel Perez
- 16 septembre : Benoit Langevin

Ensuite, la présidente du conseil, Mme Miron, aborde la Campagne Centraide-Croix-Rouge 2020. Elle mentionne qu'année après année, les élu.e.s, le personnel et les retraité.e.s de la Ville de Montréal font preuve d'un engagement extraordinaire envers Centraide et la Croix-Rouge. En cette période particulièrement difficile pour les organismes communautaires, qui font face à des demandes grandissantes en raison de la crise sanitaire, Mme Miron insiste sur l'importance de notre générosité à tous.

En effet, Mme Miron présente la campagne Centraide et Croix-Rouge 2020 de la Ville de Montréal comme étant déterminante car il s'agit de contribuer à deux organismes qui soutiennent les membres de la communauté montréalaise les plus touchés par la crise sanitaire, et qui ont à cœur la santé et la résilience des citoyens du Grand Montréal.

La campagne Centraide et Croix-Rouge se déroulera à la Ville du 28 septembre au 31 octobre. Elle invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais, le personnel et les collègues du conseil municipal à poursuivre cet engagement et à donner généreusement car rien ne peut arrêter l'entraide.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole et demande à l'ensemble des élu.e.s du conseil municipal de s'impliquer dans cette campagne Centraide, autant financièrement que d'une autre manière. Il mentionne que l'objectif est ambitieux, mais que les moyens sont diversifiés afin d'atteindre cet objectif. Il termine en précisant que s'impliquer dans cette cause constitue pour lui un devoir.

La présidente du conseil remercie M. Dorais pour son intervention et souhaite une bonne séance à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Mise à jour demandée concernant la situation financière de la Ville / Aimerais que cette information financière soit disponible dès maintenant
Mme Karine Boivin-Roy	M. Luc Rabouin	Réseau Express Vélo (REV) rue Saint-Denis – Comment réagit le maire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal aux plaintes des commerçants qui s'opposent au projet? / Quels sont les programmes d'aide qui permettront aux commerçants de faire face aux difficultés qu'ils éprouvent présentement?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Port de plaisance à Lachine – Est-ce qu'on peut régler le problème d'érosion des berges sans fermer le port de plaisance à Lachine? / Souhaite des consultations publiques préalablement à l'investissement d'un montant de 25 M\$?
Mme Chantal Rossi	M. François W. Croteau	Réseau Express Vélo (REV) rue Bellechasse (arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie) – Quelles sont les alternatives pour les aînés de la rue Bellechasse qui sont moins adeptes du vélo? / Quelles sont les mesures de sécurisation afin de soutenir les personnes non voyantes dans ce projet?
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau) (M. Sylvain Ouellet)	Pourquoi les travaux sont-ils reportés rue Saint-Zotique? / Offre sa collaboration notamment en matière de planification de chantiers
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Éclairage déficient au parc Angrignon – Est-ce que les élus du Sud-Ouest sont au courant et à quel moment cette situation va-t-elle être corrigée? / Souhaite connaître l'échéancier

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, rappelle à M. Deschamps et à l'ensemble des membres du conseil que les fonds d'écran des conseillers et conseillères durant les séances virtuelles du conseil municipal doivent être sobres comme le mentionnait la note à cet égard envoyée avant la tenue de ce conseil. Elle indique également qu'un choix de fonds d'écran à utiliser étaient joints au courriel en question. Elle invite le conseiller Deschamps à effectuer le changement requis d'ici sa prochaine intervention.

À 13 h 42,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Fermeture de la marina de Lachine — Pourquoi l'Administration va de l'avant avec ce projet et est-ce que toute l'information est disponible ? / Questionne les approbations fédérales à obtenir au préalable?
Mme Sue Montgomery	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Accidents de piétons et cyclistes à l'intersection Décarie et de Maisonneuve dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce / Quels sont les engagements budgétaires prévus afin de sécuriser cette intersection? / Aimerais obtenir l'échéancier concernant cet enjeu

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Fermeture de la marina de Lachine — Est-ce qu'il y aura des consultations auprès des intervenants avant d'aller de l'avant? / Réitère sa question

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM20 0855

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les articles 7.06 et 7.07.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole pour informer les membres du conseil que le mois d'octobre a été décrété « Mois du patrimoine hispanique » et déplore l'absence de déclaration soulignant cet événement à l'ordre du jour du conseil municipal, étant donné que Montréal compte une grande population issue de cette communauté qui contribue à bien des égards à l'essor de la ville.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et soulève une question de règlement sur l'intervention du conseiller Corvil puisque son intervention porte sur un sujet qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour la précision et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour appuyer l'intervention du leader de la majorité.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0856

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 septembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM20 0857

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 août 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 août 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 septembre 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 - Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 août 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1^{er} au 31 août 2020.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose deux lettres :

- Une lettre du Comité des citoyens et commerçants de la rue Bellechasse pour le retour des places de stationnement – District Marie-Victorin
- Une lettre du bureau d'avocats Cain Lamarre concernant les travaux du REV sur la rue St-Denis

CM20 0858**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur le « Bilan de la huitième année d'activité (2018) »**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques et aux recommandations contenues dans le rapport annuel 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1204320007

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Résolution CA20 13 0172 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Demande pour la tenue d'une élection partielle dans le district de Saint-Léonard Est

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Sylvain Ouellet

--- Dépôt d'une réponse écrite à M. Alan DeSousa à propos des échéanciers et des contrats concernant le projet SRB Pie-IX.

Par M. Jean-François Parenteau

--- Dépôt d'une réponse écrite à M. Benoit Langevin à propos de l'article 80.01 (20.50) : des précisions sont demandées sur l'emplacement exact des toilettes chimiques du lot 8 qui regroupe les arrondissements de Verdun, Lachine, CDN-NDG, Pierrefonds-Roxboro ainsi que les villes liées de Dorval et de Pointe-Claire;

Par M. Luc Rabouin

--- Dépôt d'une réponse écrite à M. Marvin Rotrand à propos de l'article 80.01 (20.22) : question à l'effet que le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la COVID-19 n'a pas beaucoup de visibilité;

Par M. Sylvain Ouellet

--- Dépôt d'une réponse écrite à M. Dominic Perri à propos de l'article 4.03 concernant les contrats octroyés à Location Lordbec Inc. et R. Benoit Construction Inc. pour des travaux de réparation de drains privés;

Par M. Alex Norris

--- Dépôt d'une correspondance (deux lettres) entre M. Sylvain Caron (SPVM) et M. Alex Norris à propos de la Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947)

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2020.

7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 31 août 2020.

CM20 0859

Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Vers une ville féministe : avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018-Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Vers une ville féministe : Avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 - Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1207721003

CM20 0860

Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents 2019, et le conseil en prend acte.

07.04 1201615002

CM20 0861

Dépôt du rapport annuel 2019 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2019 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, R.L.R.Q.C. c-11.4* et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061), et le conseil en prend acte.

07.05 1206713001

CM20 0862

Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspectrice générale intitulé : Rapport de recommandation concernant la gestion contractuelle effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal - (Art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du Bureau de l'inspectrice générale intitulé : Rapport de recommandation concernant la gestion contractuelle effectuée par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.06 (ajout)

CM20 0863

Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspectrice générale intitulé : Rapport de recommandations sur la gestion contractuelle des appels d'offres de groupes électrogènes à l'Office municipal d'habitation de Montréal - (art. 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du Bureau de l'inspectrice générale intitulé : Rapport de recommandations sur la gestion contractuelle des appels d'offres de groupes électrogènes à l'Office municipal d'habitation de Montréal, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.07 (ajout)

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM20 0864

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

Mme Mary Deros, à titre de vice-présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Politique montréalaise pour l'action communautaire : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM20 0865**Dépôt du rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Consultations prébudgétaire 2021 - Rapport et recommandations »**

M. Richard Deschamps, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Consultations prébudgétaire 2021 - Rapport et recommandations » comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM20 0866**Déclaration pour la Journée internationale des personnes âgées 2020**

Attendu que la Journée internationale des personnes âgées est célébrée chaque année le 1^{er} octobre, tel que décrété par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1990;

Attendu que la journée du 1^{er} octobre 2020 se déroule sous le thème « Les aînés, moteur de nos communautés » et offre une occasion de sensibiliser les citoyennes et les citoyens montréalais au potentiel et à la contribution des personnes âgées à la société;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 que nous traversons a des effets sur l'ensemble de la population, mais plus particulièrement sur les personnes âgées, qui souffrent non seulement davantage de la maladie, mais aussi des mesures de prévention mises en place;

Attendu qu'un grand nombre de personnes âgées sont décédées de la COVID-19 au cours des six derniers mois;

Attendu que les mesures de confinement et la distanciation physique ont fragilisé plusieurs personnes âgées sur les plans physique, mental et social et que les restrictions strictes ont exacerbé, chez plusieurs, des enjeux préexistants d'insécurité alimentaire et d'isolement social;

Attendu que la Ville accorde une attention particulière aux personnes âgées en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique ou culturelle et reconnaît qu'elles ont besoin d'attention et d'interventions continues et intensives pour leur permettre d'accéder à une meilleure qualité de vie;

Attendu que les personnes âgées contribuent à la société, de par leurs compétences, leurs expériences et leurs connaissances, et qu'elles constituent une richesse collective;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît cette richesse et se fait un devoir d'agir pour le plein épanouissement de ses citoyennes et citoyens âgés;

Attendu que la Ville de Montréal est reconnue comme étant une « municipalité amie des aîné.es » depuis 2012 et qu'elle intervient dans ses champs de compétences afin d'offrir des services et des infrastructures permettant la création d'un milieu de vie propice au vieillissement actif, pour que l'ensemble des personnes âgées puissent s'épanouir et pleinement contribuer au développement de la communauté;

Attendu que le Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020, « Montréal, métropole à l'image des personnes âgées », prévoit une quarantaine d'actions pour répondre aux défis et besoins des citoyennes et des citoyens âgés qui habitent ou travaillent dans les quartiers de Montréal, et ce, quelle que soit leur identité ethnique, culturelle, religieuse et de genre, leur condition sociale ou leur état de santé.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Nathalie Goulet
Mme Suzanne Décarie

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne cette année, dans un esprit de recueillement et de solidarité, la Journée internationale des personnes âgées;
- 2- reconnaisse l'importance et la contribution essentielle des personnes âgées comme moteur de nos communautés;
- 3- poursuive ses engagements pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées et contribue à bâtir une société à laquelle elles peuvent participer pleinement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante prend la parole et fait une brève présentation de la motion. Elle souligne qu'en cette année particulière où sévit la COVID-19, les aînés ont été particulièrement touchés, entre autre durant la période de confinement. Elle souligne la grande force, le courage et la résilience des personnes âgées durant cette période, et souligne l'importance des personnes âgées dans notre société. En terminant, la mairesse souhaite que notre soutien demeure indéfectible auprès de ces personnes.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole à la conseillère Suzanne Décarie.

Mme Décarie prend la parole et déclare vouloir joindre sa voix à cette déclaration. Elle mentionne que les personnes âgées représentent 17% de la population à Montréal, et que 97 % des décès reliés au coronavirus sont des personnes de plus de 60 ans. Elle expose quelques-unes des nombreuses difficultés auxquelles ont fait face les personnes âgées durant la période de confinement, notamment de la détresse psychologique et des problèmes de motricité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de privilège quant au sens des propos de la conseillère Décarie, qui fait un lien entre la mise en place des voies actives sécuritaires et le déplacement de certains citoyens âgés. Il demande à la conseillère Décarie de retirer ses propos.

La présidente du conseil invite la conseillère Décarie à retirer sa dernière phrase. Mme Décarie précise sa pensée.

La présidente cède tour à tour la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, ainsi qu'au leader de la majorité, M. François Limoges, qui se prononcent tous les deux en accord sur le rôle de la présidente à la suite d'une question de privilège.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0867**Déclaration pour demander au gouvernement du Québec une programmation AccèsLogis**

Attendu que le confinement imposé par la COVID-19 et les temps inédits que traverse toujours la population montréalaise et le monde, mettent en lumière l'importance d'avoir un logement décent, un besoin trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 150 000 ménages de la Ville de Montréal sont toujours en attente d'un logement adéquat et abordable;

Attendu que ces besoins en habitation ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place de nombreuses mesures afin de soutenir la création de logements sociaux et abordables sur son territoire. Parmi celles-ci, notons la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables, la préemption de près de 300 lots à Montréal pour le développement du logement social, la création d'un fonds d'acquisition de 50 M\$, pour l'achat de terrains et de bâtiments en vue de la construction de logements sociaux et communautaires, l'investissement de 26 M\$ dans le développement de projets innovants de logements abordables, et le Règlement pour une métropole mixte, qui permettra à terme l'ajout de milliers de logements sociaux, familiaux et abordables à Montréal;

Attendu que malgré tous les efforts déployés par la Ville de Montréal, cette dernière ne peut assurer seule la construction des logements sociaux, communautaires et abordables puisque les fonds proviennent du gouvernement du Québec, à travers, entre autres, l'entente Réflexe Montréal;

Attendu que depuis 1996, le Québec finance, à travers le programme AccèsLogis, le développement du logement social, communautaire et abordable, que ce modèle unique de développement fait consensus auprès des partenaires de partout au Québec et que la Ville de Montréal souhaite que le gouvernement continue d'assurer un financement soutenu et constant des logements sociaux, communautaires et abordables;

Attendu que le Québec est la dernière province n'ayant pas signé d'entente avec le gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, qui pourrait lui rapporter 1,4 G\$ en investissements pour le logement social, communautaire et abordable;

Attendu que le programme AccèsLogis favorise le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées, afin de réaliser des logements communautaires et abordables pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation;

Attendu que le 9 juillet 2019, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a annoncé des changements au programme AccèsLogis Québec qui doivent permettre d'accélérer la création de 15 000 nouveaux logements sociaux, communautaires et abordables au cours des prochaines années;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà attribué l'ensemble des unités disponibles dans le programme AccèsLogis et qu'elle doit maintenant attendre que le programme soit renfloué avant d'attribuer de nouvelles unités;

Attendu que la construction de logements sociaux et communautaires stimulera clairement la relance de l'économie québécoise et que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables, tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement la population montréalaise;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry
Tous les membres de l'opposition officielle

Et résolu :

- 1- que le gouvernement du Québec finance une nouvelle programmation de logements sociaux et communautaires répondant aux besoins en habitation et place le développement et la réhabilitation du logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- 2- que les gouvernements du Québec et du Canada concluent une entente dans le respect du modèle québécois en matière d'habitation, afin de rendre disponible les fonds provenant de la Stratégie nationale sur le logement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante prend la parole et présente la déclaration. Elle revient sur l'entente de principe qui a été conclue avec les gouvernements fédéral et provincial dans le dossier du logement social et abordable. Elle remercie les ministres Ahmed Hussen et Andrée Laforest pour leur travail dans le cadre de cette entente. La mairesse de Montréal poursuit en rappelant que le logement social et abordable demeure une grande priorité pour l'Administration. Elle fait également mention d'un règlement sur l'inclusion sociale qui sera bientôt mis en place. Elle conclut son intervention en citant le programme AccèsLogis qui permettra de répondre à plusieurs besoins.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole et indique que les membres de l'opposition officielle vont joindre leurs voix à cette déclaration. Elle poursuit en précisant que l'entente intervenue entre les gouvernements fédéral et provincial constitue une excellente nouvelle pour Montréal, tout en soulignant l'ampleur des besoins des Montréalais en matière de logement social.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 32, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

À 15 h 33, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0868

Autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de deux ans, soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 596 076,12 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de deux renouvellements annuels du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), soit du 28 novembre 2020 au 27 novembre 2022, dans le cadre du contrat accordé à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 424 422,09 \$ à 40 020 498,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206634002
80.01 (20.01)

CM20 0869

Accorder un contrat à Acces Information Management of Canada ULC pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 24 mois et 41 jours, se terminant le 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 681 059,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17840 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Acces Information Management of Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois et 41 jours, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 681 059,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17840 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1204145001
80.01 (20.02)

CM20 0870

Accorder des contrats à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services d'entretien ménager de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, à partir du 1^{er} novembre 2020, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 9 018 396,93 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18064 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, le contrat d'entretien sanitaire, de désinfection et de grand ménage pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, pour les sommes maximales indiquées au regard de chacun des lots, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18064;

FIRMES	LOTS	MONTANT (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	#2	733 226,83 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#3	563 657,88 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#4	667 234,62 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#5	1 155 188,03 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#6	660 993,41 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#7	989 712,95 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#8	965 310,38 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#9	844 624,29 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#10	1 083 186,26 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	#12	895 195,35 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 460 066,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207157003
80.01 (20.03)

CM20 0871

Accorder un contrat à Altel inc., d'une durée de 36 mois, plus deux options de prolongation pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18264 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Altel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une durée de 36 mois plus deux options de prolongation, le contrat pour la mise à jour du logiciel C-CURE de la version CC800 à la version CC9000, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 138 704,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18264;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200206002
80.01 (20.04)

CM20 0872

Autoriser une dépense additionnelle de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, afin d'exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626) et pour l'ajout de services accessoires, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 5 679 601,53 \$, taxes incluses, afin d'exercer les options de prolongation de deux périodes de prolongation de 12 mois chacune, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Bell Canada (CG15 0626) pour l'ajout de services accessoires, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 241 490,86 \$ à 19 921 092,39 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208417001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0873

Accorder un contrat à Aménagements Natur'Eau-Lac inc. pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay - Dépense totale de 641 305,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-18219 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Aménagements Natur'Eau-Lac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la plantation de végétaux en vue de la restauration écologique au parc-nature du Bois-de-Saraguay, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 534 421,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18219;

- 2- d'autoriser une dépense de 53 442,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 53 442,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208179001
80.01 (20.06)

CM20 0874

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, avec Pneus SP inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18237 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, par laquelle Pneus SP inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande la fourniture de services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18237;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208872002
80.01 (20.07)

CM20 0875

Conclure une entente-cadre avec Les Constructions Serbec inc. pour la fourniture de pièces et de main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes, contingences et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18028 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Les Constructions Serbec inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les pièces et la main-d'oeuvre pour l'entretien, la réparation et les menus travaux en menuiserie, pour une somme maximale de 1 458 199,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18028;
- 2- d'autoriser une dépense de 260 392,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 156 235,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208727001
80.01 (20.08)

CM20 0876

Conclure une entente-cadre avec Lacbus de l'automobile inc. d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Sud-Ouest), pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18299 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, par laquelle Lacbus de l'automobile inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande des services d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 245 956,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18299;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208872003
80.01 (20.09)

CM20 0877

Autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$ et autoriser le transfert d'un montant de 22 994 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat, pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin pour l'usine Siemens, dans le cadre du contrat accordé à Energir (anciennement Gaz Métro) (CG15 0612), majorant ainsi le montant total du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 40 011,86 \$, taxes incluses, pour le déplacement de la conduite gazière sous le nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, dans le cadre du contrat accordé à Energir (Gaz Métro) (CG15 0612), majorant ainsi le montant total du contrat de 280 628,40 \$ à 343 634,26 \$, taxes incluse;
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 22 994 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes au contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208852001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0878

Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 764 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15514 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Informatique Pro-Contact inc., un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 664 820,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15514;

- 2- d'autoriser une dépense de 99 723,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206810007
80.01 (20.11)

CM20 0879

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 760 629,14 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP20030-BF0000-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 691 481,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP20030-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 69 148,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438030
80.01 (20.12)

CM20 0880

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval - Dépense totale de 7 012 271,11 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP20013-149611-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Nordmec Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de quatre stations de pompage de la cité de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 374 791,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20013-149611-C;

- 2- d'autoriser une dépense de 637 479,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438031
80.01 (20.13)

CM20 0881

Accorder un contrat à L'Heureux, Mongeau, J.C Lauzon pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment situé au 2580, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 203 302,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15456-1 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le remplacement du refroidisseur et divers travaux au bâtiment situé au 2580, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 842 766,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15456-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 176 981,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 554,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208865002
80.01 (20.14)

CM20 0882

Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15519 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Summa Métal Architectural et Structural inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 847 365,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15519;

- 2- d'autoriser une dépense de 127 104,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206810010
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0883

Exercer l'option de renouvellement annuel pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement annuel de l'entente-cadre pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations en analyse d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CG18 0490), pour la période du 20 septembre 2020 au 19 septembre 2021, pour une somme maximale de 166 138,88 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1205942002
80.01 (20.16)

CM20 0884

Conclure deux ententes-cadres, avec Yves R. Hamel et Associés inc. et SNC-Lavalin Télécom inc., pour la prestation des services en ingénierie pour le câblage structuré et la radiocommunication, pour une période de trois ans, du 24 septembre 2020 au 24 septembre 2023, avec une possibilité de prolongation annuelle, pour un maximum de deux années consécutives - Dépense totale de 1 472 264,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18135 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, d'une durée de trois ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la prestation des services en ingénierie (prestation de services professionnels), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18135;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Yves R. Hamel et Associés inc.	Prestation de services en ingénierie (lot 1: Câblage structuré)	974 150,98 \$
SNC-Lavalin Télécom inc.	Prestation de services en ingénierie (lot 2: Radiocommunication)	498 113,09 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208693001
80.01 (20.17)

CM20 0885

Approuver un projet d'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente de collaboration avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la réalisation d'une Évaluation d'impact sur la santé (EIS) du Réseau express vélo (REV).

Un débat s'engage.

À 15 h 54, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Mme Miron cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. Mme Boivin-Roy soulève une question de privilège et demande au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, de retirer l'expression « théorie du complot » utilisée lors de son intervention. M. Dorais la retire.

Adopté à l'unanimité.

1204368010
80.01 (20.18)

CM20 0886

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 1 570 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit du 21 décembre 2036 jusqu'au 21 décembre 2050, pour la propriété sise au 7342 - 7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 762,4 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206037003
80.01 (20.19)

CM20 0887

Approuver un projet de deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2020, un espace à bureaux situé au 2505, boulevard Rosemont, d'une superficie de 2 243,2 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour le programme d'aide aux employés du Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 135 010,82 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la deuxième convention d'amendement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC), pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 2 243,2 pieds carrés situé au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux pour le programme d'aide aux employés pour le Service de sécurité incendie de Montréal, moyennant un loyer total de 135 010,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205372005
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0888

Approuver un projet d'entente et autoriser la réception d'une subvention provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en oeuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles - Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention provenant du Ministère de la sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en oeuvre du partage des revenus provenant des cotisations fiscales liées aux activités criminelles;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le MSP et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le SPVM à affecter ce montant pour lutter contre l'évasion fiscale et la criminalité, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205326002
80.01 (20.21)

CM20 0889

Accorder un soutien financier de 135 560 \$, taxes incluses, au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation d'environ 16 000 billots de frênes provenant de l'abattage des frênes déperissants dans le réseau des grands parcs en 200 000 PMP de planches prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie et en 434 000 PMP pour la pâte à papier / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 560 \$ au Centre de valorisation du bois urbain afin de les aider dans la transformation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes déperissants dans le réseau des grands parcs, en planches prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie et pour la pâte à papier;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice générale adjointe, Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité, à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208895002
80.01 (20.22)

CM20 0890

Abroger la résolution CE20 0393 et accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CE20 0393;
- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en soutien à sa mission dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et de l'événement « TAG », pour l'année 2020;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207796012
80.01 (20.23)

CM20 0891

Approuver un projet de convention de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2020 au 7 novembre 2021, en plus d'une option de prolongation additionnelle d'une année, pour la période du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2022 - Dépense totale 242 830,35 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de convention de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2020 jusqu'au 7 novembre 2021, incluant une option de prolongation d'une année à compter du 8 novembre 2021, des espaces situés au 10950 boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 242 830,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208042003
80.01 (20.24)

CM20 0892

Approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 3 700 pieds carrés, situé au 2260, avenue Bennett, pour la Section sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 6 ans et 1 mois, à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 8 décembre 2026, pour une dépense totale de 1 274 144,33 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 9049-6365 Québec inc., un espace à bureaux d'une superficie de 3 700 pieds carrés, situé au 2260, avenue Bennett, pour la Section sécurité routière du Service de la planification opérationnelle du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de six ans et un mois, à compter du 9 novembre 2020 jusqu'au 8 décembre 2026, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur 9049-6365 Québec inc., représentant un montant de 350 673,75 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 220 752 \$, pour une dépense maximale de 571 425,75 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1204565006
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0893**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois, pour le lot #1 et de 12 mois pour le lot #2, débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18027 (4 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, ci-après désigné pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période de 36 mois, pour le lot 1, incluant la cour municipale et ses quatre points de service, et de 12 mois pour le lot 2, incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-DesBaillets, débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18027;

FIRME	LOT	MONTANT (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda SENC.	1	5 688 828,71 \$
Groupe de sécurité Garda SENC.	2	633 023,56 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0894**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18244 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des six lots, pour une période maximale de 24 mois, le contrat pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour la somme maximale 12 881 893 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18244;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame inc.	1, 2, 3, 4, 5 et 6	12 881 893 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208260003
80.01 (20.27)

CM20 0895**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Teltech Télécommunication inc. pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de trois ans, du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023, avec deux options de renouvellement d'un an chacune - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 461755 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an chacun, le contrat pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 003 844,42 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461755;
- 3 - d'autoriser une dépense de 200 384,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 200 384,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208693002
80.01 (20.28)

CM20 0896

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 140 000 \$ à Culture Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises créatives et culturelles visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 140 000 \$ à Culture Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises créatives et culturelles visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207019005
80.01 (20.29)

CM20 0897

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet PME résilientes en relance / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation du projet « PME résilientes en relance »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207016001
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0898

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 140 000 \$ à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises touristiques visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 140 000 \$ à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises touristiques visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207019002
80.01 (20.31)

CM20 0899

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 210 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises d'économie sociale visant l'adaptation de leur modèle d'affaires / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 210 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal pour la mise en oeuvre d'une aide destinée aux entreprises d'économie sociale visant l'adaptation de leur modèle d'affaires;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207019003
80.01 (20.32)

CM20 0900

Approuver un projet de convention de modification numéro 1 de l'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CG16 0012), permettant de prolonger la durée de l'entente initiale d'une période de un an, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 de l'entente entre la Corporation de l'École Polytechnique et la Ville de Montréal (CG16 0012), permettant une prolongation de l'entente initiale d'une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, afin de compléter les travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada en eau potable.

Adopté à l'unanimité.

1207100004
80.01 (20.33)

CM20 0901

Approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par lequel la Ville s'engage à acquérir de Le Club de golf Royal Montréal ltée, un terrain vacant d'une superficie approximative de 117 587 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué d'une partie du lot 4 589 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 800 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de Le Club de golf Royal Montréal ltée, un terrain vacant d'une superficie approximative de 117 587 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 4 589 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour un montant de 1 800 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse de vente bilatérale;
- 2 - d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3 - d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. M. Limoges soulève une question de privilège concernant les propos du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, à l'égard du conseiller Normand Marinacci. M. Miele a utilisé le terme « incompétence » qui fait parti de la liste des termes antiparlementaires. M. Miele le retire.

Adopté à l'unanimité.

1204435009
80.01 (20.34)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0902

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1. d'assujettir au droit de préemption, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest :

1 559 496	1 559 500	1 559 501	1 559 523	3 756 628
3 756 629	3 756 630	3 756 631	3 756 632	3 756 633
3 756 655	3 756 656	3 756 657	3 756 658	3 756 659
3 756 660	3 756 682	4 213 359	4 213 360	4 213 361
4 310 116	4 310 117	1 977 233	1 977 251	1 977 275
1 977 312	1 990 949	4 304 307	4 430 310	4 296 061
4 297 254	4 297 704	4 298 447	4 299 343	4 299 344
4 589 204	4 589 412	4 589 459	4 589 493	4 589 770
4 589 873	4 590 210	4 590 308	4 590 309	4 590 336
4 590 356	4 590 357	4 590 539	4 590 543	4 590 544
4 590 548	4 590 556	4 590 608	4 590 609	4 590 619
4 590 620	4 590 778	4 590 779	4 590 781	4 590 827
5 299 024	4 297 259	4 297 280	4 298 492	4 298 493
4 298 496	4 299 509	4 299 554	4 299 555	5 790 276
6 041 254	1 416 993	1 976 943	1 976 958	1 976 971
1 977 214	1 978 995	1 990 967		

- 2. de radier l'avis d'assujettissement au droit de préemption du lot 3 063 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
- 3. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Quant au lot 4 590 308 du cadastre du Québec, la présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-XXX) (dossier 1208168003).

Adopté à l'unanimité.

1208168002
80.01 (30.01)

CM20 0903

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest - CANO

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest – CANO.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207945002
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0904

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 058 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1206019001
80.01 (42.01)

CM20 0905

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer la contribution financière de l'agglomération de Montréal pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1200668001
80.01 (42.02)

CM20 0906

Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 294 166 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1207562001
80.01 (42.03)

CM20 0907

Adoption - « Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », relevant de la compétence de l'agglomération, afin de financer les projets inscrits en 2021 et 2022 dans le cadre de la programmation du PTI 2020-2022 du Service des technologies de l'information

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 847 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1208285001
80.01 (42.04)

CM20 0908

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » / Augmenter le budget pour 2020 de 1 700 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) ».

Adopté à l'unanimité.

1207896002
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0909**Adoption - « Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes » dans le cadre du plan de relance en développement économique - COVID-19 / Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes »;
- 2- de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

1207952002
80.01 (42.06)

CM20 0910**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1201179013
80.01 (42.07)

CM20 0911**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 22 octobre 2020**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1201024001
80.01 (42.08)

CM20 0912

Nomination de madame Sophie Mauzerolle, conseillère de la Ville, au sein du comité d'audit élargi de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Sophie Mauzerolle, conseillère de ville du district de Sainte-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au sein du Comité d'audit élargi de la Ville de Montréal en remplacement de monsieur Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1205330007
80.01 (51.01)

CM20 0913

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 septembre 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Marie Plourde, à titre de membre à la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de M. Peter McQueen.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. M. Limoges soulève une question de privilège concernant les propos tenus par le conseiller Marvin Rotrand qu'ils jugent déplacés en regard de la nomination de la conseillère d'arrondissement, Mme Marie Plourde, à la Commission sur les finances et l'administration. La présidente du conseil abonde dans le sens de l'intervention du leader de la majorité et demande au conseiller Rotrand de faire preuve de prudence dans ses propos.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy. Mme Boivin-Roy fait mention d'une entente passée qui privilégie la fin des interventions comme étant le meilleur moment pour soulever une question de privilège ou de règlement. À ce sujet, la conseillère Laurence Lavigne Lalonde prend la parole et souhaite que l'on cesse d'interrompre la présidente avant la fin de ses interventions.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité. M. Limoges est en accord avec l'intervention de la conseillère Lavigne Lalonde mais juge que le conseiller Rotrand a été paternaliste et condescendant à l'endroit de Mme Plourde.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Rotrand. M. Rotrand soulève une question de privilège et demande au leader de la majorité de retirer ses paroles. Mme Miron est en désaccord avec la demande de M. Rotrand et réitère, qu'à son avis, le ton et les propos à l'endroit de Mme Plourde étaient déplacés.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

À 17 h 34, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 septembre 2020 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe les membres du conseil que 86 questions ont été reçues et elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes. Elle précise également qu'elle nommera le nom des citoyens dont la question n'est pas lue séance tenante en raison de cette règle. Elle ajoute que si le conseil se poursuit le 22 septembre, il y aura également une période de questions du public à ce moment-là.

La présidente du conseil fait la lecture de 36 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites à ce procès-verbal apparaissent ci-dessous comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Jocelyne Blouin	M. Pierre Lessard-Blais	Pourquoi le circuit de l'autobus 32 a-t-il été changé pour passer sur la rue de Jumonville où il y a beaucoup plus d'habitations que sur la rue Turenne ? Il y a aussi une garderie sur de Jumonville où de très jeunes enfants jouent dehors. Ils seront exposés aux gaz de ces nombreux autobus.
M. Alain Lavallée	Mme Marianne Giguère	Je suis un cycliste utilisant quotidiennement la VAS Christophe.-Colomb (C- C), celle-ci étant à 2 pas de ma petite rue résidentielle. Considérant que vous voulez démanteler la bande cyclable C-C et que celle sur Boyer n'est pas conçue pour un fort volume de circulation cycliste, avez-vous considéré mettre la bande cyclable Boyer à sens unique, une bande cyclable sur une autre rue parallèle à sens unique (par ex. continuer la bande Châteaubriand au Nord de Bélanger) dans l'autre sens? Cela dit, j'aimerais bien entendu que vous n'enleviez pas la bande cyclable C-C car après l'avoir utilisé plusieurs mois, je constate à quel point ça prend des bandes cyclables à sens unique, beaucoup plus sécuritaires ou lorsqu'elles sont à 2 sens, qui soient de la largeur de celle de Châteaubriand, entre Bellechasse et Bélanger. En passant, bravo pour cet aménagement beaucoup plus sécuritaire que l'aménagement « antique » de la bande cyclable Boyer.
M. Nicolas Roberge	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que la Mairesse a pris connaissance du rapport de l'enquêtrice Me Severine Paladini 2018-233 sur le climat de travail aux services des travaux publics de CDN/NDG. Si non qui dans l'administration a lu ce rapport ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Rachida Hanine	Mme Valérie Plante (Mme Christine Black) (Mme Nathalie Goulet)	Mme Plante, Nous sommes 71 jeunes âgés de 6 à 12 ans de l'organisme Mener Autrement de Montréal-Nord. Nous avons marché samedi le 12 septembre 2020 dernier contre l'intimidation et les brimades de Mme Christine Black. Ouvrez : http://www.intexto.ca/conflit-montreal-nord-et-mener-autrement-des-enfants-manifestent/?fbclid=IwAR2tXL9wI3ACbmfsMIVBZwBidMuJMDVX-sNJRnukeZMkCABdej27Cv0PzIk Pour avoir réclamé les camps de jour gratuits au moyen d'une pétition de 550 noms, l'équipe de Mme Black a éteint les lumières du gymnase pendant que nous courions. Puisque notre organisme dénoncé ces brimades, Mme Black nous a expulsé du gymnase depuis le COVID jusqu'à ce jour, nous n'avons pas pu • Bénéficier du camp de jour • Pratiquer nos activités sportives • Recevoir de l'aide pour nos difficultés scolaires Mairesse de Montréal, nous voulons savoir si nous méritons la même attention, la même protection et les mêmes droits que vos propres enfants. Merci Jeunes et Mme Rachida Hanine 514 329-5144
M. Hugo Mainville	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Quel est le coût total du Réseau Express Vélo?
Ms Daniel Drapeau	Mme Valérie Plante (M. Dimitrios (Jim) Beis)	We are writing to you as administrators of the condominium building located on rue Rene Emard, #4600, across from the sport comlex/park George Springate. Adjacent to the sport complex is a PC High School. The street is very short, yet extremely busy. There is also a route of 2 buses on this tiny street. The reason for our letter is to prevent a possible accident or tragedy, since there is no clear and visible markings or signs on this street related to speed or bus/parking zones. We watch with WOW every evening when cars come along speeding to drop off their children for soccer/football/athletics, etc., making u-turns, parking in no parking/bus zones or on the private premises of our condominium building. We called Police on a couple of occasions, but it did nothing. Hence, we would appreciate you meeting with us. We would like to show you some pictures, videos, etc. to make you aware that it is a serious issue that should be dealt with a.s.a.p.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Vianney Godbout	M. Luc Rabouin (M. Sylvain Ouellet)	Je serais curieux de savoir quelles auraient été les pénalités de bris de contrat si vous aviez reporté les travaux du REV au printemps prochain, vous avez mentionné que les pénalités seraient assez notable, avez vous réellement vérifié? Quels étaient les frais de pénalité?
Mme Judy Kolonics	M. Peter McQueen (M. Christian Arseneault)	This may be out of the borough control, but NDG citizens are losing Police Station 11. We need a strong police presence (as represented by the Station on Somerled) in the neighbourhood. Cote St. Luc (Westminster) is too far; the police on Somerled have been a fabric of our community and we need to have them close to us.
M. Christian Chenail	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Quel est le pourcentage de commerces qui ont fermé depuis l'arrivée au pouvoir de Projet Montréal?
Mme Micheline Pepin	Mme Giuliana Fumagali	Accélérer processus de sécurité pour limiter la vitesse automobile dans secteur résidentiel. Demande de dos d'âne a été faite a la ville depuis printemps dernier:#19302022. Panneaux de signalisation de limite de vitesse sont absents! Je parle pour Rues Drolet, entre Guizot et Liège et le secteur en périphérie.
M. Marcus Fraga	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Vu le grand nombre de cyclistes qui ont manifesté samedi dernier pour la pérennisation de la Voie Active Sécuritaire sur Christophe Colomb, qu'une deuxième vague de COVID s'annonce et que ce n'est pas tout le monde qui a une voiture, pourquoi l'administration Plante ne pérennise-t-elle pas la piste cyclable sur Christophe Colomb pour que les cyclistes puissent enfin se déplacer en toute sécurité pendant l'hiver prochain sans crainte que les voitures roulent dessus eux dans cet axe important de mobilité utilitaire qui relie des différents arrondissements de la ville ? Nous, les cyclistes hivernaux, nous existons et nous sommes là pour rester. Et nous avons besoin de plus d'axes de mobilité sûrs comme celui de Christophe Colomb et qu'ils soient déployés rapidement et pas seulement sur le Plateau/Rosemont, mais aussi dans d'autres arrondissement de façon généralisé. "build it and they will come".
M. Alexandre Reynaud	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour, j'apprécie énormément les VAS et les zones piétonnes que j'utilise beaucoup dans le plateau et Rosemont. Je voudrais savoir si la mairie prévoit de les reconduire l'année prochaine et de présenter aux commerçants récalcitrants les études montrant leurs bénéfices sur les affaires et le milieu de vie. Merci

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Isabelle Reinhardt	M. Peter McQueen	Monsieur McQueen, NDG est un quartier important de Montréal, en termes de population et de taxes payées. Un quartier où il y a aussi pas mal de criminalité: vols, meurtres, drogues, etc. Sans compte les coups de feu rapportés trop régulièrement pour qu'une simple citoyenne passe outre. Pourtant nous allons perdre notre poste de quartier du SPVM. Dans un premier temps, ne trouvez-vous pas, aujourd'hui que cette décision fut une mauvaise décision? Dans un deuxième temps, allez-vous vous engager à voter pour l'implantation d'un mini-poste et de travailler à la réinstallation d'un poste de quartier?
Mme Pierette Lévesque	M. Philipe Tomlinson	Il y a maintenant près de 7 mois que la consultation publique sur la circulation et le stationnement à Outremont a eu lieu. Le rapport a été déposé depuis plus de 4 mois, et il y a deux semaines vous annoncez la création d'un comité. Pouvez-vous nous indiquer qui préside le dit comité, nous nommer les membres du comité ainsi que la date de la première réunion?
Ms Nathalie Marchildon	M. Peter McQueen	Est-ce que vous engagez à faire en sorte qu'une nouvelle voie cyclable permanente, séparée par des ouvrages solides comme des murets de béton, soit aménagée pour remplacer la voie cyclable de la rue Terrebonne dès le printemps prochain, étant donné le réel besoin d'une telle infrastructure dans ce secteur, vu la présence d'écoles, de centres sportif et communautaire, de la bibliothèque, afin de promouvoir le transport actif et d'assurer la sécurité des cyclistes, notamment des enfants qui voient et verront le transport actif comme un choix logique et naturel et font et feront partie des solutions nécessaires pour contrer les changements climatiques et améliorer la qualité de vie urbaine et la santé de la population? C'est, après tout, ce que Projet Montréal mettait en avant dans son programme lorsque vous avez été élu en tant que représentant de ce parti. Merci.
M. Frédéric Duhamel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	En fin de semaine, la mairesse a affirmé que ce n'était pas grave si la ville offrait les documents de consultation bilingues, puisque cela permettrait « de chercher des opinions dans les milieux de divers langue » . Pourtant, cette affirmation remet en question l'article 1 de la ville à l'effet que Montréal est une ville francophone. De plus, cela nuit à l'utilisation du français comme langue commune des montréalais. Ainsi, comment la mairesse compte-t-elle favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans la métropole sans s'assurer du respect du français comme langue commune? Comment compte-t-elle intégrer les nouveaux arrivants à la langue française avec de telles mesures? Merci.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-François Gravel	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pouvons-nous avoir la confirmation que la piste cyclable sur Christophe Colomb ne sera pas de retour l'an prochain. Cette avenue est importante pour pouvoir rejoindre le Boulevard métropolitain à partir de Rosemont. Pouvez-vous nous assurer que toute la population de ville de Montréal sera consultée avant d'illuminer une artère aussi importante pour la transformer en rue secondaire.
M. Martin Ore	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Lors de la présentation du projet du réseau express velo, vous aviez mentionné que très peu de places de stationnement seraient retirées. Or, on constate qu'environ 150 places de stationnement ont déjà été retirées. Pouvez-vous nous donner le nombre exacte de places de stationnement qui seront retirées dans l'arrondissement du Plateau Mont Royal suite à la construction du REV?
Mme Lisa Mintzi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	I would like to thank the plante administration for all the work they have done on parc de l'ecoterritoire de la falaise! I would like to know what the next steps will be and when we can look forward to them. I am also wondering if a budget amount has been reserved for the parc. Thank you!
Mme Chantal Trottier	Mme Christine Black	Cet été, notre quartier a pris les couleurs de vie de quartier familiale avec l'implantation de la VAS. Plusieurs facteurs positifs tels que la quiétude, la sécurité, l'échange entre résidents, la mise en valeur du boulevard Gouin me poussent à espérer son retour. Bien sincèrement, ça été un joyau pour notre quartier. Peut-on espérer que son retour sera planifié pour la saison estivale 2021.
M. Spencer Koromilas	Mme Sue Montgomery	Why are you so concerned about having a bike lane on a road with limited traffic, and therefore not necessary? As an active cyclist, elected bike leader of the year by the biggest bike club in New York city in 1999, prior to my moving to Canada, I feel your attention should be on linking the Maisonneuve b. l. To the Lachine b. l., the Saint Jacques road I refer to is dangerous to ride on and motorists constantly ride by you so close, that you are forced to ride on the sidewalk. If you really care about making Montreal bike friendly, focus on where we have a problem not where we don't.
Mme Alexia Racine	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Sachant que les agglomérations de l'île Montréal ont fait un choix lors des défusions et ont décidé d'adopter une fois séparer de la ville centre des règlements linguistiques différentes de celle-ci. Alors pourquoi ne pas laisser les villes liées de Montréal se charger de leur responsabilité linguistique ou niveau de la distribution de la documentation de consultation citoyenne provenant de la ville centre ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lucile Baladier	M. Philippe Tomlinson	On apprenait dans La Gazette d'aujourd'hui qu'une somme de \$14 763 \$ a été dépensée en 2018 pour une étude sur le réseau des pistes cyclables à Outremont par la firme Copenhagenize Design Company. En 2020 avait lieu une consultation publique sur la circulation et le stationnement à Outremont. Alors que l'arrondissement se devait de publier toutes les études sur le sujet, au bénéfice des citoyens qui rédigeaient des mémoires, cette étude ne fut pas divulguée. Admettez que pour une administration qui se targue de la plus grande transparence, c'est assez incongru. M. Tomlinson, dans un esprit de transparence, êtes-vous prêt à rendre public la dite étude?
Mme Clémence Marois	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Le journal de Montréal apprenait aux Montréalais que la Commission des finances recommandait de produire des documents de consultation en anglais. Selon l'avocat Maxime Laporte, cette recommandation contrevient à la loi 101. Comment des élus de Montréal peuvent faire des recommandations qui contrevienne à la loi? En plus la mairesse Valérie Plante a dit que la recommandation est une bonne idée? Il me semble que c'est contre le principe de ville francophone ainsi que contre l'ère du temps où tout porte à croire qu'un renforcement des lois sur le français est à prévoir. Est-ce que la mairesse a pris connaissance de la loi avant de faire cette déclaration et est-ce qu'elle reviendra sur sa position?

À 20 h,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Lavoie	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	La ligne d'autobus 30, c'est la ligne orange pour les personnes à mobilité réduite. Les aménagements permanents du REV St-Denis nous rendront l'autobus 30 inaccessible, quand le métro l'est déjà en majeure partie. Le recours au service de transport adapté implique trop de contraintes, d'aléas et de contretemps pour équivaloir à l'usage de l'autobus, et je parle d'expérience. Pourquoi cette administration insiste-t-elle pour implanter des aménagements qui désavantagent les personnes à mobilité réduite, quand il existe des solutions moins exclusives? Les effets sur les personnes non-cyclistes ont-ils sérieusement fait l'objet de réflexion avant d'implanter ce REV? Les commerçants et les automobilistes ne sont pas les seuls à s'opposer légitimement à cette piste cyclable malvenue. Va-t-on enfin écouter les voix contraires?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sylvie Roy	M. François W. Croteau et M. Jocelyn Pauzé	Madame la Présidente, Je représente le Comité des citoyens et commerçants de la rue de Bellechasse pour le retour des places de stationnement – District Marie- Victorin. Nous sommes actuellement plus de 700 citoyens et commerçants qui souhaitons le retour des stationnements retirés par le REV Bellechasse. Suite à l'enlèvement de tous les stationnements sur la rue Bellechasse, nos citoyens ont vainement tenté de joindre Messieurs Croteau et Pauzé pour proposer des solutions alternatives. Mes membres se buttent à une fin de non recevoir des élus locaux qui nous réfèrent à l'Ombudsman de la Ville sans nous entendre. Selon eux « On a juste à s'adapter! » L'implantation du REV affecte grandement la qualité de vie des résidents et commerçants de la rue. Mme la Présidente, j'aimerais obtenir un engagement formel de M. Croteau et M. Pauzé à rencontrer le comité rapidement pour discuter des solutions que nous proposons. C'est une demande plus que légitime dans une société démocratique.
Mme Christine Nathalie Geillon	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Les résidents du quartier Villeray souhaiteraient savoir si des mesures telles que l'emploi de machines innovantes ou adaptées pour limiter la pollution par le bruit des chantiers privés longue durée dans les quartiers résidentiels peuvent être mises en œuvre rapidement en raison du télétravail lié à la COVID-19 ?
Mme Marie Kiely	Mme Valérie Plante (M. Christian Arseneault)	Why are you removing the police station in NDG As a community in NDG we need to have a local police station . It promotes communication between the youth and the police. We need to have nearby protection and we were not consulted on this decision . Our municipal government has forgotten to engage affected citizens in the decison making process.Please do not close our local police station .
M. Sebastien Le Marechal	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Depuis maintenant plusieurs mois les conditions de vie de la rue Fullum se sont nettement dégradées. En effet la circulation automobile s'est énormément densifiée causant une quasi paralysie du trafic aux heures de pointes sur Fullum entre Ontario et Sherbrook et sur Lariviere depuis De Lorimier. De plus, en dehors des heures de pointes, de nombreux camions circulent sur Fullum et les limitations de vitesses ne sont clairement pas respectées. Les équipements désuets de la rue Fullum ne font qu'aggraver cette situation non sécuritaire pour les habitants de la rue mais aussi pour les enfants des CPE et écoles de la rue Fullum. La situation sera explosive cet hiver lorsque les parents, comme chaque hiver, devront emprunter la rue au milieu des automobilistes en transit. Des travaux sont ils prévus rapidement pour limiter la vitesse et le trafic des automobilistes afin de permettre aux habitants et aux parents de bénéficier de l'environnement sécuritaire auquel ils ont droit?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. David Gamper	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Notant que le projet est maintenant inscrit dans les priorités de la ville, quelle est le "plan de match" et chronologie prévu pour les différentes étapes du projet Dalle Parc?
M. Vincent Asselin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Madame la mairesse, résident de NDG depuis 1980, nous avons subi énormément d'inconvénients depuis les travaux de Turcot et du CUSUM. On nous a promis que l'intersection Décarie-Maisonnette serait refaite, il y a quelques jours encore une fois, une autre personne fut frappée à mort en traversant la rue. À quand les budgets et les travaux pour rendre cette intersection sécuritaire afin de sauver des vies?
Mme Celine Forget	M. Philippe Tomlinson	Combien de personnes ont été engagées pour occuper de nouveaux postes dans les 6 derniers mois à Outremont, particulièrement au Bureau de projets? Questions complémentaires: leur rémunération provient de quelles sources: fond de roulement, PTI, fonds divers?
Mme Ginette Côté	M. Philippe Tomlinson	M. Tomlinson, lors de l'incident Jean-Marc Corbeil, vous avez déclaré à LaPresse que les citoyens d'Outremont pouvaient compter sur vous pour une administration "en toute transparence". Lors du conseil d'arrondissement du 8 septembre dernier, la somme de \$3 124 a été accordée à la Fondation Aide Covid nouvellement créée. Cette somme s'ajoute au \$3 856 déjà accordés dans le passé. Comme il vous l'a été maintes fois signalé depuis l'attribution des premiers fonds, la dernière fois au conseil de ville du 24 août, cet organisme est présidé par Astrid Arumae et David Desbaillets, membres de l'exécutif de Projet Montréal Outremont. Vous ne pouvez donc pas prétendre ignorer les liens profonds qui vous unis à cet organisme et ses dirigeants. Pourtant, lors du conseil du 8 septembre, ni vous, ni vos conseillères, n'avez signalé ces liens lors de l'attribution des fonds. Comment réconciliez-vous ces faits avec vos prétentions de transparence?
Ms Kimberlee Stedl	M. Peter McQueen	Why are we prioritizing someone's right to unload a case of wine from their car with minimal effort over the right of children to safely bike to soccer, baseball, school, swim, and friends houses? Why are we behaving like Rob Ford and wasting money ripping out a wonderful bicycle lane? Why are we capitulating to the American automobile industry and foreign oil? Streets are designed to help people go from point a to point b not to increase profit for the few-- so why are we aspiring for our neighborhood to be more like Florida and less like Norway?
Mme Fanny Vergnolle	Mme Marianne Giguère (M. Luc Rabouin)	Est-ce que l'administration municipale a réalisé des études d'impact économique pour connaître les impacts du REV de la rue St-Denis? Est-il possible que ces études soient publiques?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Malaka Ackaoui	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Madame la mairesse, Nous sommes des résidents de NDG sud. Jeudi, le 10 sept une dame âgée a été heurtée par un véhicule à l'intersection Décarie/deMaisonneuve et a perdu la vie. Il s'agit du 2e décès en moins qu'un an. Depuis 2007 les résidents demandent des améliorations à notre quartier et sont envoyés aux calendes grecques. Pourtant, il s'agit de sécurité publique et de la santé et du bien-être de la population. Je fais appel à vous en dernier recours; car toutes nos démarches depuis environ 13 ans se sont heurtées à des promesses vides ou des refus. Nous étions heureux que Projet Montréal soit majoritaire aux dernières élections et espérons que les choses changent. Malheureusement c'est le statut quo. Combien d'autres décès supplémentaires faut-il compter avant que la Ville n'agisse? Nous comptons vraiment sur vous et sommes prêts à vous rencontrer sur les lieux pour que vous puissiez constater les problèmes en personne. Respectueusement. Malaka Ackaoui

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 22 personnes s'identifiant comme femmes et les 14 personnes s'identifiant comme hommes.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

À 20 h 30, le leader de la majorité appelle le point 46.01

CM20 0914

Nommer le parc Lucia-Kowaluk dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1439;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Alan DeSousa
Mme Giuliana Fumagalli
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

de nommer « parc Lucia-Kowaluk » le parc public situé entre l'avenue des Pins Ouest et la rue Léo-Pariseau, à l'est de l'avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et formé de parties des lots 1 514 394 et 1 514 393 et du lot numéro 1 339 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède respectivement la parole aux conseillers Alan DeSousa, Marvin Rotrand et Luc Rabouin.

Les conseillers DeSousa, Rotrand et Rabouin prennent à tour de rôle la parole et rendent un vibrant hommage à feu Lucia Kowaluk. Ils soulignent certaines de ses réalisations, ainsi que son militantisme pour l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais, pour la création de coopératives d'habitation et la conservation du patrimoine bâti.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole à la conseillère Thuillier qui exerce son droit de réplique. Mme Thuillier partage les propos des conseillers et exprime toute la fierté de l'Administration à nommer ce parc en l'honneur de Mme Kowaluk, Montréalaise d'exception.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1204521009

À 20 h 51, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0915

Accorder un contrat à l'entreprise Production Sécurité inc. pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige pour deux saisons hivernales - Dépense totale de 470 600,67 \$, taxes, variations des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18348 (1 soumissionnaire conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Production Sécurité inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige pour deux saisons hivernales, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 392 167,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18348;
- 2 - d'autoriser une dépense de 19 608,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'autoriser une dépense de 58 825,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207711013

CM20 0916

Exercer la deuxième et dernière option de prolongation pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation et de déneigement à la firme JRG Déneigement et excavation inc. pour un montant de 209 656,72 \$, taxes incluses (CE18 1307 - appel d'offres public 1672)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2020 par sa résolution CE20 1327;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer la deuxième et dernière option de prolongation pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation et de déneigement dans le cadre du contrat accordé à JRG Déneigement et excavation inc. (CE18 1307 / CE19 1140), pour le montant initial de 203 505,75 \$, taxes incluses. Le montant du renouvellement du contrat est de 209 656,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et la firme JRG Déneigement excavation inc. à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1200649008

CM20 0917

Accorder des contrats aux firmes 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) et 9304-9179 Québec inc. pour la location à taux horaire de divers équipements opérés pour les lieux d'élimination de la neige, pour une durée d'une et de trois saisons hivernales, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 1 357 706,79 \$, taxes, variations des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18232 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à 9304-9179 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 13, pour une période de 12 mois, le contrat pour la location de deux souffleuses haute puissance avec opérateur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 401,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents l'appel d'offres public 20-18232;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour les lots 4, 9 et 10, pour une période de 36 mois, les contrats pour la location à taux horaire de rétrocaveuses opérées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18232;

Firme	Lot	Montants
9154-6937 Québec inc. (Location Guay)	Lot 4 Location d'une rétrocaveuse avec opérateur LEN : De la Salle	198 782,35 \$
	Lot 9 Location d'une rétrocaveuse avec opérateur LEN : Millen	198 782,35 \$
	Lot 10 Location d'une rétrocaveuse avec opérateur LEN : Millen	198 782,35 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 48 489,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 145 468,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1204922005

CM20 0918

Accorder un contrat à Néoelect inc. pour l'installation de 60 détecteurs véhiculaires - Dépense totale de 396 217,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 461752 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Neoelect inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'installation de 60 détecteurs véhiculaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 782,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461752;
- 2 - d'autoriser une dépense de 30 478,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 60 956,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1202968024

CM20 0919

Autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422), majorant ainsi le montant total du contrat de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1360;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses, soit un montant de 127 289,70 \$ à titre de budget de variation de quantités et un montant 211 886,55 \$ à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422), majorant ainsi le montant total du contrat de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1207000007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0920

Accorder un contrat gré à gré à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour réaliser des tests de la capacité de production d'un Puits à Colonne Permanente (PCP) et un Puits d'Injection (PI) en les connectant à leur Unité de Recherche en Géothermie (URG) au centre Père-Marquette, situé au 1600, rue de Drucourt, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 173 391,08 \$, contingences et incidences incluses, exonérée de taxes sauf pour les incidences - Appel de candidature (1 candidat)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, le contrat pour le soutien et la surveillance des travaux relié à l'implantation d'un Puits à Colonne Permanente (PCP) et un Puits d'Injection (PI) en les connectant à l'Unité de Recherche en Géothermie (URG) au centre Père-Marquette, situé au 1600 rue Drucourt, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 139 544 \$, exonéré des taxes;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 931,60 \$, exonéré des taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 915,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- d'autoriser la Directrice du SGPI à signer les documents de demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208516004

CM20 0921

Accorder un soutien financier totalisant un montant de 325 000 \$ à Les Francofolies de Montréal inc. pour soutenir la 32^e édition des Francos de Montréal 2020 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1369;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 325 000 \$ à l'organisme Les Francofolies de Montréal inc. pour soutenir la 32^e édition des Francos de Montréal 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1206370001

CM20 0922

Accorder un contrat à Trois Diamants autos (1987) ltée pour la fourniture de six camionnettes 4X4 à cabine d'équipe six places, caisse courte - Dépense totale de 501 637,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18201 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE1396;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Trois Diamants Autos (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six camionnettes 4X4, à cabine d'équipe six places, caisse courte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 501 637,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18201;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208528012

CM20 0923

Accorder un contrat à Les Solutions Enovert inc., pour la fourniture de 25 automobiles électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020, pour une somme maximale de 1 235 540,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18222 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1397;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Solutions Enovert inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 25 véhicules électriques de marque et modèle Hyundai Ioniq 2020, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 235 540,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18222 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1208872004

CM20 0924

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont - Dépense totale de 657 127,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460512 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1406;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3^e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 388,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460512;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 738,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 66 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1207231066

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0925

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Proquip inc. et Les Excavations Payette ltée, pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période de trois saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 10 677 291,77 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18187 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1401;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoît Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18187 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

Adjudicataires	Lots	Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC)
Proquip inc.	SLE-109-2023	2 773 302,89 \$
	SLE-110-2023	2 866 527,84 \$
Les Excavations Payette Ltée	SLE-111-2023	3 257 912,41 \$
TOTAL		8 897 743,14 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 444 887,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 334 661,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1207711006

CM20 0926

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats à Environnement routier NRJ inc. et 9304-9179 Québec inc., pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige Angrignon et Armand-Chaput dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période respective de un an et quatre ans avec une année de prolongation - Dépense totale de 3 937 967,33 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18275 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période respective d'un an et de quatre ans avec une année de prolongation, le contrat pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige (LEN) Angrignon et Armand-Chaput, dans les arrondissements de LaSalle et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18275 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Adjudicataires	Lot	Montant avec IPC, taxes incluses, avant variations quantités et contingences
Environnement routier NRJ inc.	1	1 241 730 \$
9304-9179 Québec inc.	2	2 039 909,45 \$
		3 281 639,45 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 164 081,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 492 245,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1207711010

CM20 0927

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Robert Hydraulique inc. pour l'acquisition de 18 fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pieds et aménagement - Dépense totale de 2 172 955,07 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18052 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Robert Hydraulique, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de 18 fourgonnettes avec engin élévateur de 29 pieds et aménagement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 069 481,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18052;
- 3- d'autoriser une dépense de 103 474,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1205382001

CM20 0928

Autoriser une dépense additionnelle de 265 524,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans la rue Mill, supplémentaires aux travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, dans le cadre du contrat 416311 accordé à Loiselle inc., (CM20 0516), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 318 016,99 \$ à 7 583 541,92 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 265 524,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans la rue Mill, supplémentaires aux travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans la rue de la Commune, de la rue Prince à la rue McGill, dans le cadre du contrat 416311 accordé à Loiselle inc., (CM20 0516), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 318 016,99 \$ à 7 583 541,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 11, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207231068

CM20 0929

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre - Dépense totale de 668 269,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460513 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1409;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 547 517,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460513;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 751,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 66 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207231067

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0930

Accorder à Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal un contrat de services professionnels de gré à gré pour la mise sur pied du projet « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises », pour une somme maximale de 190 500 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1411;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, faisant aussi affaires sous HEC Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en 2020 et 2021 pour la mise sur pied du projet « Le Pacte : Engagements pour l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au sein des entreprises montréalaises », pour une somme maximale de 190 500 \$, taxes incluses, conformément à sa proposition de service en date du 24 août 2020 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1208804001

CM20 0931

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Mario Brien inc., à titre d'intégrateur technique pour accompagner le MEM - Centre des mémoires montréalaises, en vue de l'intégration des équipements techniques dans l'aménagement des espaces d'exposition, des espaces publics et des espaces de diffusion - Dépense totale de 235 738,99 \$, taxes incluses (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1410;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Mario Brien inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels à titre d'intégrateur technique pour accompagner le MEM - Centre des mémoires montréalaises, en vue de l'intégration des équipements techniques dans l'aménagement des espaces d'exposition, des espaces publics et des espaces de diffusion, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 235 738,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17989;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1208838001

CM20 0932

Approuver le projet d'avenant 1 à la convention de contribution financière entre la Ville et UTILE Angus (CM19 0866), afin que la convention désigne les lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme immeuble devant recevoir le projet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et UTILE Angus, afin que la convention désigne les lots 6 232 020 et 6 322 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme étant l'immeuble devant recevoir le projet.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198441002

CM20 0933

Approuver un projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans effective à compter du 16 juin 2020, pour un montant total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1416;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS, d'une durée de trois ans et effective à compter du 16 juin 2020 au montant total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et d'une contribution en nature de l'ordre de 300 000 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207534003

CM20 0934

Autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du Programme de Supplément au Loyer (PSL) de 25% à 35% pour l'immeuble locatif situé au 10595-10597, boulevard Olympia, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Olympia, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1415;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser l'augmentation du pourcentage de logements pouvant bénéficier du Programme de Supplément au Loyer (PSL) de 25 % à 35 % pour l'immeuble locatif situé au 10595-10597, boulevard Olympia, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, appartenant à l'organisme Habitations communautaires Olympia.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1180640005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0935

Prolonger, pour une période de trois ans à compter du 22 septembre 2020, la déclaration de compétence du conseil municipal quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation du rendement des entrepreneurs et des fournisseurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2020 par sa résolution CE20 1333;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la déclaration de compétence du conseil municipal, pour une période de trois ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et des entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin d'ajouter aux orientations du Service de l'approvisionnement mentionnées à la page six du sommaire décisionnel les points cinq et six suivants qui se lisent comme suit :

- 5 - « le dépôt au conseil municipal d'un bilan annuel du programme d'évaluation des fournisseurs en même temps que le bilan sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle;
- 6 - faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'apporter des amendements législatifs permettant aux villes d'avoir des gradations de pénalités ainsi que d'autres mécanismes de contrôle ».

La présidente du conseil juge l'amendement recevable et il est adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 30.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'amendement.

La présidente du conseil déclare l'article 30.01, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1204990001

CM20 0936

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du square Chaboillez, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la planification et la réalisation des travaux de réaménagement du square Chaboillez.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1201009006

CM20 0937

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1192610003

CM20 0938

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1200025003

CM20 0939

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1208935002

CM20 0940

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur anti bruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ afin de financer la construction d'un mur antibruit et les travaux de voirie municipale afférents dans le cadre de la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1205843004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0941

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020 par sa résolution CM20 0832;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020 par sa résolution CM20 0832;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1226;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Giuliana Fumagalli
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
Mme Sue Montgomery
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

42.01 1208285002

Règlement 20-035

CM20 0942

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020 par sa résolution CM20 0833;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020 par sa résolution CM20 0833;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020, par sa résolution CE20 1302;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1204341001

Règlement 19-057-3

CM20 0943

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020 par sa résolution CM20 0834;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020 par sa résolution CM20 0834;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020, par sa résolution CE20 1304;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1204520001

Règlement 02-003-6

CM20 0944

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020 par sa résolution CM20 0835;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 août 2020 par sa résolution CM20 0835;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020, par sa résolution CE20 1305;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1206744004

Règlement 19-057-4

CM20 0945

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) Montréal - Chapitre 22 arrondissement de Saint-Laurent », afin d'y intégrer les nouvelles stations du Réseau Express Métropolitain (REM) et à ajuster, en conséquence, les paramètres d'affectation et de densité ainsi que les critères d'aménagement propres aux aires TOD ou « Transit Oriented Development » en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), en plus d'assurer la mise à jour du Plan d'urbanisme en cohérence avec la situation actuelle en matière de développement urbain

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) Montréal - Chapitre 22 arrondissement de Saint-Laurent », afin d'y intégrer les nouvelles stations du Réseau Express Métropolitain (REM) et à ajuster, en conséquence, les paramètres d'affectation et de densité ainsi que les critères d'aménagement propres aux aires TOD ou « Transit Oriented Development » en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), en plus d'assurer la mise à jour du Plan d'urbanisme en cohérence avec la situation actuelle en matière de développement urbain, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent du 4 août 2020, par sa résolution CA20 08 0386 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA20 08 0385 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance du 4 août 2020, adoptant ledit projet de règlement et autorisant la poursuite du processus d'adoption, conformément aux règles de l'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 12 au 27 août 2020, annoncée au préalable par un avis public diffusé une semaine avant le début de la consultation écrite, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020, par sa résolution CE20 1438;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter, avec changement, le règlement intitulé Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », Chapitre 22 - Arrondissement de Saint-Laurent, afin d'y intégrer les nouvelles stations du Réseau Express Métropolitain (REM) et à ajuster, en conséquence, les paramètres d'affectation et de densité ainsi que les critères d'aménagement propres aux aires TOD ou « *Transit Oriented Development* » en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

- 2- de mettre à jour le Plan d'urbanisme en cohérence avec la situation actuelle en matière de développement urbain.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1194509003

Règlement 04-047-214

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 22 septembre 2020, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 septembre 2020 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Cathy Wong.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Jean-François Parenteau.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous. Puis, elle invite les membres du conseil à une minute de silence qu'elle dédie aux personnes aînées décédées durant la pandémie de la COVID-19.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, précise que cette période de questions sera d'une durée de 30 minutes et qu'elle fera la lecture des questions non lues durant la séance du 21 septembre 2020. Elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes; et une seule question par citoyen est admise.

La présidente du conseil fait la lecture de 14 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jacques Pharand	Mme Christine Black	La VAS sur Gouin vient d'être démantelée. Va-t-elle revenir l'an prochain et sera-t-elle pérenisée? Merci.
Mr Adam Abera	Mme Sue Montgomery M. Christian Arseneault	Hello. Cavendish street southbound at Terrebonne has a very rough patch of potholes. It has been like this for over a year. When will you repair it?

À 9 h 37, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux en raison de difficultés techniques qui surviennent durant la téléconférence.

Le conseil reprend ses travaux à 9 h 43.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Madeleine de Villers	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Étant inquiète des finances de la ville de Montréal j'aimerais savoir; quel est le % des taxes commerciales dues ont été encaissées par la ville de Montréal en date du 1er septembre?
M. Klaus Scherübel	M. Abdelhaq Sari	Il est maintenant largement connu que la technologie 4G et 5G contribuera au réchauffement climatique et qu'elle représente un danger sans précédent pour la santé publique. Mais la 5G représente en plus une menace sérieuse quant à la protection de la vie privée des citoyens et autres enjeux de la cybersécurité. Selon le Global RISKS Report 2018 du World Economic Forum, la cybersécurité est le troisième plus grand risque au monde, surpassé seulement par les catastrophes naturelles et autres conditions extrêmes. Comment est-ce que l'opposition se positionne face au déploiement imposé par l'industrie des télécommunications dont les citoyens n'ont pas besoin ? Comment se positionne-t-elle face à cet article de la Charte montréalaise des droits et responsabilités : « 26. Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à la sécurité, la Ville de Montréal s'engage à : [...] e) protéger l'intégrité physique des personnes. »

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	M. Philipe Tomlinson	Depuis maintenant près de 6 semaines, j'essaie d'avoir réponse à ces questions, pourtant fort simples, de la part de l'élue de Projet Montréal, Valérie Patreau, responsable des projet de ruelles vertes à Outremont. Malgré mes nombreuses relances et n'ayant toujours pas réponses mes questions, je m'adresse donc à vous. L'arrondissement a annoncé aller de l'avant avec la mise en chantier de 7 ruelles vertes. Excellente initiative. Mes questions : A combien s'élève le budget total dans les divers PTI pour ces ruelles vertes et allez-vous procéder, oui ou non, par appel d'offre pour l'attribution du contrat de construction ?
Mme Lyne Frappier	Mme Christine Black	Je voudrais savoir, quand pourrons nous nous prévaloir du service complet de Communauto. Ma fille est handicapé et vie en famille d'accueil à lavaltrie et ma mère est agée et vie en chsld à Blainville Je n'ai pas de voiture et je suis abonné à communauto mais je dois aller chercher les voiture assés loin je ne peux pas me prévaloir des services du programme FLEX car je n'ai pas assés de temps pour aller chercher les voitures même les plus proches merci
Mme Sophie Laterreur	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi avoir couper le budget de la sécurisation de l'intersection Boulevard de Maisonneuve et Boulevard Decarie dans NDG ? Des gens sont morts à cette intersection et cela aurait pu être évité, combien vaut une vie Madame la Mairesse ? Le problème a été signalé depuis plusieurs années
Mme Josée Côté	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Alors que votre parti avance que la décision de fermer le Port de plaisance est une décision longuement réfléchi depuis de nombreuses années, pourquoi avoir donné un si court avis aux plaisanciers qui se retrouvent pour 89% d'entre eux sans place à quai dans la grande région de Montréal. Ceux-ci devront maintenant parcourir 2 -3 heures de route pour aller à leur bateau en Ontario à chaque weekend. D'autres devront vendre leur embarcation. D'autres achèteront un plus gros camion pour transporter leurs embarcations. D'autres encore déménageront. Pour plusieurs, c'était un milieu de vie familial et de retraite depuis de nombreuses années. Pourquoi bafouer de la sorte les bases du respect des individus qui ont pourtant payé noblement leur frais de quaiage, année après année pour ce service public offert par la Ville?
Ms Sandra Climan	M. Benoit Dorais (M. Éric Alan Caldwell)	I am the owner of Bibliophile on Queen-Mary Road. The roadway east of Decarie needs to be repaved and it creates an appearance that the neighbourhood is deteriorating. When I asked Marvin Rotrand, our local Councillor, he said the street is classified as arterial and that the decision to repave depends on the Centre City. Can you confirm that he has written to your office repeatedly? Can you confirm that Queen-Mary Road east of Decarie will indeed be repaved in 2021 ? Thank you

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Morgane Fouillen	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour Madame La Mairesse En tant que propriétaire sur la rue Fullum, je me pose la question de la pertinence et de l'origine de l'idée de l'ouverture de la rue Fullum sur Notre Dame. Vous n'êtes pas sans savoir que la sécurité des enfants et des habitants aux abords des écoles et des cpe est de moins en moins sécuritaire depuis quelques mois du fait de l'augmentation de la circulation. A qui pouvons nous nous adresser en tant que citoyen, si cette éventuelle ouverture n'est pas du ressort de la municipalité? Merci de l'attention que vous voudrez bien accorder a ma question qui suscite beaucoup d'inquiétudes dans le quartier.
Mme Hedy Dab	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Merci Madame Plante. Quelle sont les prochaine etape pour le development du Dalle Parc?
M. Pierre Pagé	M. Benoit Dorais	Bonjour, votre administration ainsi que la précédente nous ont habitués à des chiffres sérieux. Où sont les estimés actuels de revenus/dépenses/emprunts pour le budget 2021? Sinon, quand seront-ils disponibles? Car ils sont à la base de toute participation sérieuse des citoyens, élu-e-s et fonctionnaires.
Mme Suzanne Beth	M. François W. Croteau	Le 24 juin, le bar Mamie (328 Beaubien est) a ouvert une terrasse sur la rue Drolet (rue résidentielle), sur toute la longueur de son local. Plusieurs des règles régissant l'implantation des terrasses ne sont pas respectées. L'occupation du trottoir et de la chaussée force les piétons à descendre dans la rue. Nous avons écrit au chef de l'urbanisme, des permis et des inspections. Son courriel ne confirme aucune inspection et évoque l'assouplissement des règles d'attribution des permis cette année. Nous comprenons que l'Arrondissement s'efforce de soutenir les commerces dans cette situation exceptionnelle. Mais alors comment veille-t-il au respect des responsabilités qui accompagnent les bénéfices octroyés par le permis? Si les règles sont assouplies, comment l'Arrondissement décide-t-il des limites et s'assure qu'il n'y a pas d'abus? À quoi sert l'édiction de règlements s'ils ne servent pas de cadre à l'arbitrage des conflits entre différents usagers de l'Arrondissement?

À 10 h 06, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux en raison de difficultés techniques qui surviennent durant la téléconférence.

Le conseil reprend ses travaux à 10 h 57.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-François Gagné	Mme Christine Black	Bonjour. En 2015-2016, l'arrondissement a mandaté Vélo-Québec pour fabriquer des plans de déplacement scolaire pour plusieurs écoles de Montréal-Nord. Les plans ont été réalisés, entre autre, pour l'école Sainte-Gertrude. Comme aucun dos d'âne n'a été installé et que je ne vois aucune mesure concrète prise autour de l'école, j'aimerais bien que vous m'envoyez le plan pour l'école Sainte-Gertrude ainsi que pour toutes les écoles de Montréal-Nord pour lesquelles un plan a été réalisé. Cela nous permettra de mieux suivre les développements que l'arrondissement fait ou pas pour assurer la sécurité des enfants autour des écoles. Est-ce possible de m'envoyer les plans de déplacement scolaire pour les écoles de Montréal-Nord?

Mme Karine Boivin-Roy soulève une question de privilège en mentionnant que le ton de M. Philippe Tomlinson lors de son intervention était sarcastique. La présidente du conseil ne partage pas l'avis de Mme Boivin-Roy mais invite les membres du conseil à être prudents à cet égard.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 11 h 03. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les huit personnes s'identifiant comme femmes et les six personnes s'identifiant comme hommes.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Rapport du Bureau de l'inspecteur général (BIG) concernant le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) — Est-ce que l'Administration a été mise au courant des problèmes du SMRA en amont et le cas échéant, quel a été le plan d'action à cet effet? / Quel est le point de vue de l'Administration concernant la direction du SMRA?
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	En lien avec le rapport du BIG concernant le SMRA – Est-ce que le Service des finances a avisé l'Administration à ce sujet? / Est-ce que le Service des finances pourrait accompagner le SMRA pour rétablir la situation, notamment en ce qui a trait aux bons de commande à 1 \$?
M. Marvin Rotrand	M. Éric Alan Caldwell (M. Craig Sauvé)	Budget de la STM – Quel est le plan de redressement et les pistes de solutions envisagées?

À 11 h 30,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres huit minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	M. Éric Alan Caldwell (M. Craig Sauvé)	Aimerait savoir plus précisément quelles seront les dépenses de la Société de transport de Montréal (STM) qui seront maintenues, notamment concernant l'achat des 300 autobus
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Élections municipales dans le district de Saint-Léonard Est – Est-ce que l'Administration va aller de l'avant avec une élection partielle dans ce district? / Réitère sa question en donnant l'exemple de la réouverture des bars et restaurants

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 11 h 38.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM20 0946

Approuver le renouvellement de mandat d'un membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2020 par sa résolution CE20 1379;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renouveler le mandat de madame Jessica Condemi, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, se terminant en septembre 2023.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0947

Nomination de présidente, de vice-présidente et de membres au Conseil des montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1427;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres au Conseil des Montréalaises :
 - Mélissa Côté-Douyon pour un deuxième mandat de trois ans, se terminant en septembre 2023;
 - Anuradha Dugal pour un deuxième mandat de trois ans, se terminant en septembre 2023;
 - Mélissa Garrido pour un premier mandat de trois ans, se terminant en septembre 2023;
 - Alexe Lépine-Dubois pour un premier mandat de trois ans, se terminant en septembre 2023;
- 2- de désigner les personnes suivantes, pour un mandat de deux ans, au Conseil des Montréalaises :
 - Anuradha Dugal à titre de présidente, de septembre 2020 à septembre 2022;
 - Sylvie Cajelait à titre de vice-présidente, de septembre 2020 à septembre 2022;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1207721002

CM20 0948

Nomination de membres au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2020 par sa résolution CE20 1428;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer à titre de membres au Conseil interculturel de Montréal, pour un mandat de trois ans, à partir de septembre 2020 et se terminant en septembre 2023, les personnes suivantes :
 - Monsieur Youssef Benzouine, en remplacement de Monsieur François Fournier;
 - Madame Layla Belmahi, en remplacement de Monsieur Rafael Benitez;
 - Madame Barbara Eyer, en remplacement de Madame Aranzazu Recalde;
- 2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1207968004

CM20 0949

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Mme Marie Plourde à titre de membre à la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de M. Peter McQueen.

Adopté à l'unanimité.

51.04

Le conseil débute l'étude de l'article 65.01.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 septembre 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 septembre 2020 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Jean-François Parenteau, et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENTS DE L'ARTICLE 65.01

M. Jean-François Parenteau, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 65.01 TEL QU'AMENDÉ

M. Jean-François Parenteau, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 65.01.

CM20 0950

Motion de l'opposition officielle pour la tenue d'une élection partielle à Saint-Léonard Est

Attendu que Patricia Lattanzio a été élue le 21 octobre 2019 à la Chambre des communes, ce qui a laissé son poste de conseillère de ville vacant dans le district de Saint-Léonard Est dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

Attendu que conformément aux directives gouvernementales visant à prévenir la propagation du virus COVID-19 et aux instructions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la tenue de l'élection partielle de Saint-Léonard Est, prévue le 15 mars 2020, a été annulée alors même que le vote par anticipation avait eu lieu;

Attendu que les citoyens du district de Saint-Léonard Est ne sont pas représentés à la Ville depuis plus de 10 mois; et que si cette vacance se prolonge jusqu'à l'élection municipale de novembre 2021, ces citoyens auront passé plus de deux ans sans représentation au conseil municipal;

Attendu que les élections municipales et la représentation par des élus locaux sont la base de la démocratie de proximité qui contribue à accroître la participation des citoyens à la vie politique de leur ville;

Attendu qu'au mois d'août 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé la reprise des élections en suspens, obligeant ainsi d'autres municipalités à tenir des élections le 4 octobre prochain;

Attendu que le 28 août 2020, le Service du greffe de la Ville de Montréal a signifié que le district de Saint-Léonard Est n'était pas concerné par la reprise du processus électoral municipal annoncé par Québec;

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a expliqué que « [la ville de Montréal] peut demander la tenue d'une élection partielle » pour l'obtenir;

Il est proposé par M. Dominic Perri

appuyé par M. Michel Bissonnet
M. Lionel Perez
M. Francesco Miele

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de tenir l'élection partielle dans le district Saint-Léonard Est, et ce, le plus rapidement possible.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Dominic Perri.

M. Perri prend la parole et rappelle brièvement les circonstances entourant cette motion et la vacance du poste de conseiller dans le district de Saint-Léonard Est. Il poursuit en mentionnant que des élections ont eues lieu récemment au pays, et que des élections scolaires auront lieu en novembre à Montréal. Il soutient l'importance de tenir cette élection partielle dans les meilleurs délais.

La présidente du conseil remercie le conseiller Perri et cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.01 :

- d'ajouter, à la fin du 6^e attendu, les mots « n'étant pas affecté par des enjeux de quorum »;

- d'ajouter, après le dernier attendu, les attendus suivants :
 - « Attendu que le Québec, tout comme le reste du Canada, remarque actuellement une recrudescence de cas de Covid-19 et que la situation évolue très rapidement; »
 - « Attendu que la région de Montréal est passée au orange le 20 septembre, ce qui entraînera des restrictions supplémentaires pour contrôler la pandémie;»
 - « Attendu que les enjeux de santé publique et le contrôle de la propagation de la COVID-19 doivent rester les priorités derrière toutes les décisions; »
- de remplacer le résolu par les résolus suivants :
 - « Que la Ville de Montréal surveille de près au cours des prochaines semaines la propagation de la pandémie et l'actuelle augmentation de cas de COVID-19 afin de déterminer le bienfondé de tenir rapidement une élection partielle sur son territoire; »
 - « Que le conseil municipal soit informé lors de la séance du mois d'octobre de cette analyse et que, si la situation sanitaire s'améliore et le permet, une demande soit alors soumise au gouvernement du Québec pour la tenue d'une élection partielle dans le district de Saint Léonard Est ».

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Après avoir pris en délibéré les amendements de la conseillère Thuillier et du leader de la majorité, François Limoges, la présidente du conseil les juge recevables en vertu de l'article 84 du *Règlement sur les procédures d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède ensuite la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

Un débat s'engage sur les amendements proposés.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand pose une question concernant le délai permis par la Loi pour la tenue d'une élection partielle avant une élection générale.

Tour à tour, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, et le greffier de la Ville, Me Yves Saindon, donnent des éléments de réponse à M. Rotrand. Ils soulignent que la vacance du poste dans ce district a débuté il y a plus d'un an et que conséquemment, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet la tenue de cette élection partielle préalablement aux élections générales du 7 novembre 2021.

À 12 h 30, la présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le débat se poursuit sur les amendements proposés.

Le conseiller Rotrand demande à la présidente de confirmer les temps de parole dont dispose le chef de l'opposition officielle sur la motion à l'étude. Selon le conseiller, conformément à l'article 67 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), il disposerait de 20 minutes. La présidente du conseil indique que ce n'est pas l'article 67 qui s'applique en l'espèce mais plutôt l'article 69. Cet article prévoit un temps de parole de 15 minutes pour l'auteur de la motion et de 10 minutes pour tous les autres membres du conseil, y compris le chef de l'opposition officielle.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendements de la conseillère Thuillier et du leader de la majorité, François Limoges.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Arseneault, Rouleau, Pautz et Rapanà (32)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (26)

Ouverture des portes virtuelles: Les conseillers Sterling Downey et Peter McQueen déclarent que s'ils avaient été présents lors de ce vote ils auraient voté en faveur de cette proposition

Résultat: En faveur : 34
Contre : 26

Le président du comité exécutif, M. Benoît Dorais, soulève une question de règlement à savoir si le conseiller Aref Salem peut changer d'avis durant le vote. Après vérification auprès du greffier et en vertu de l'article 106 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe les membres que cela est permis pourvu que cette personne en fasse la demande immédiatement après le vote, ce qui fut le cas avec le conseiller Salem.

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendements de la conseillère Thuillier et du leader de la majorité François Limoges, adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01 tel qu'amendé.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01 tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Arseneault, Rouleau, Pautz et Rapanà (32)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (26)

Ouverture des portes virtuelles: Les conseillers Sterling Downey et Peter McQueen déclarent que s'ils avaient été présents lors de ce vote ils auraient voté en faveur de cette proposition

Résultat: En faveur : 34
Contre : 26

La présidente du conseil déclare l'article 65.01, tel qu'amendé adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM20 0951

Motion de l'opposition officielle visant à diminuer temporairement la charge fiscale des immeubles non résidentiels du centre-ville de Montréal

Attendu que la Ville de Montréal est la ville la plus touchée par la COVID-19 au Canada et qu'elle a subi une période de confinement plus grande que le reste du Québec;

Attendu que la vitalité du centre-ville est la pierre angulaire de l'économie montréalaise et de celle du Québec;

Attendu que le centre-ville de Montréal est la principale vitrine internationale de la métropole ainsi que du Québec;

Attendu que le centre-ville de Montréal est occupé par un grand nombre de tours à bureaux et que, selon une étude du groupe Altus, les espaces de travail dans les tours à bureaux au Québec ne seraient occupés que de 5 à 10 % depuis le début de la pandémie;

Attendu que selon Yves Lalumière, président-directeur général de Tourisme Montréal, Montréal n'accueillera en 2020 que 1 million de touristes plutôt que les 11 millions habituels, ce qui se répercute davantage au centre-ville et dans le Vieux-Montréal, là où l'industrie touristique est la plus présente;

Attendu que le centre-ville, notamment la rue Sainte-Catherine Ouest, subit de travaux majeurs depuis janvier, limitant son attrait pour les Montréalais et les revenus des commerçants;

Attendu que seulement 14 % des commerçants du centre-ville de Montréal ont réussi à rétablir un chiffre d'affaires prépandémie, comparativement à 18 % à Toronto et 22 % à Ottawa, selon la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, ce qui souligne que la reprise économique est plus lente à Montréal;

Attendu que le dernier rôle d'évaluation foncière a été déposé quelques mois avant la pandémie, qu'il entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2020 et sera en vigueur pour trois ans;

Attendu que l'Institut de développement urbain du Québec a noté une baisse de la valeur des immeubles au centre-ville suite à la pandémie et indique qu'il peut en résulter un déséquilibre du rôle d'évaluation 2019 par rapport à la valeur réelle;

Attendu que la Ville de Montréal ne peut pas, par elle-même, diminuer la taxe foncière par secteur géographique bien que la situation le requiert;

Attendu que l'annexe E de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4) définit les limites territoriales du centre-ville de Montréal;

Attendu que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'Institut de développement urbain du Québec ont demandé une baisse temporaire du taux de taxation foncière non résidentielle pour le centre-ville de Montréal;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Aref Salem

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec le droit exceptionnel et temporaire de diminuer la charge fiscale totale pour les immeubles non résidentiels se situant dans la zone délimitée par l'Annexe E de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4) et que cette mesure soit effective pour l'année financière 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle explique aux membres du conseil que la motion 65.02 a fait l'objet de deux amendements, un par l'Opposition officielle et un par l'Administration, sans concertation entre les deux parties. Il poursuit et indique qu'après avoir pris connaissance de l'amendement de l'Administration qui ne dénature pas l'essence de la motion, il est prêt à retirer son amendement au profit de l'amendement de l'Administration, à condition que l'Administration consente à conserver le 12^e « Attendu » afin de donner crédit à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et à l'Institut de développement urbain du Québec pour leur apport sur ce débat.

Plus précisément, M. Perez accepte de retirer deux des Attendus ci-dessous, comme cela est présenté dans la version amendée de l'Administration, soit :

- de retirer les 8^e et 9^e Attendus :

« Attendu que le dernier rôle d'évaluation foncière a été déposé quelques mois avant la pandémie, qu'il entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2020 et sera en vigueur pour trois ans »;

« Attendu que l'Institut de développement urbain du Québec a noté une baisse de la valeur des immeubles au centre-ville suite à la pandémie et indique qu'il peut en résulter un déséquilibre du rôle d'évaluation 2019 par rapport à la valeur réelle » ;

- M. Perez demande de conserver le 12^e Attendu :

« Attendu que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'Institut de développement urbain du Québec ont demandé une baisse temporaire du taux de taxation foncière non résidentielle pour le centre-ville de Montréal; »

Le leader de la majorité prend la parole et demande au chef de l'opposition officielle de préciser son intervention afin que sa demande soit très claire pour les membres du conseil.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, réitère sa proposition en précisant que si sa demande n'obtient pas la faveur des membres du conseil, il est prêt à débattre de l'amendement de l'Administration tel quel.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et le chef de l'opposition officielle pour leurs interventions et indique au chef de l'opposition officielle que d'après sa compréhension, il souhaite apporté un sous-amendement, ce qui n'est pas permis selon l'entente sur le déroulement des assemblées du conseil durant la période de pandémie. Elle cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour indiquer que le président du comité exécutif, M. Benoît Dorais accepte la proposition du chef de l'opposition officielle et demande une lecture de l'amendement de l'Administration avec le sous-amendement du chef de l'opposition pour le bénéfice de tous les membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité exécutif prend la parole et soulève une question de privilège. Il souligne qu'effectivement selon les procédures du déroulement des assemblées du conseil durant la période de pandémie, les sous-amendements ne sont pas permis puisqu'il faut déposer l'amendement séance tenante en temps normal, chose impossible en mode virtuel. Toutefois, comme la demande du chef de l'opposition officielle est un contenu qui se trouve déjà dans l'amendement de l'Administration, et qu'il n'est pas nécessaire de transmettre un document aux membres du conseil, il y aurait peut-être lieu de faire une exception dans ce cas-ci.

La présidente du conseil remercie le président du comité exécutif pour son intervention et indique qu'elle est prête à continuer les travaux s'il y a entente entre les parties. Elle cède à nouveau la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité exécutif prend la parole et informe les membres du conseil que l'Administration accepte la proposition du chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité prend la parole pour demander à la présidente du conseil et au greffier d'accepter ce sous-amendement dans la version amendée de l'Administration puisque cela convient aux deux parties concernées, bien que l'entente pour le déroulement des séances virtuelles ne le permette pas, et ce, afin d'arriver à un consensus sur la présente motion.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et explique qu'effectivement, il y a des discussions en cours afin d'autoriser des sous-amendements à partir du conseil municipal du mois prochain. Elle informe les membres du conseil qu'elle accepte la dérogation aux règles en vigueur présentement puisque les deux parties concernées s'entendent. Elle cède la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité, M. Benoit Dorais, prend la parole et précise à nouveau la proposition du chef de l'opposition officielle. Puis, il demande une suspension des travaux pour une durée de deux minutes afin de s'entretenir avec le leader de la majorité.

À 14 h 26, le conseil suspend ses travaux.

À 14 h 31, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui confirme que l'Administration accepte la proposition du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et cède la parole au président du comité exécutif.

Le président du comité exécutif prend la parole et présente son amendement, qui a fait l'objet d'un sous-amendement jugé recevable, et adopté à l'unanimité. La présidente du conseil le remercie et cède la parole au chef de l'opposition afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

La présidente du conseil déclare l'article 65.02, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM20 0952

Motion de l'opposition officielle pour favoriser le covoiturage à Montréal

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez dépose, en collaboration avec le conseiller Éric Alan Caldwell, responsable du dossier de la mobilité pour l'Administration, une version amendée de la motion 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) estime que la congestion dans la région montréalaise a coûté 4,2 G\$ en 2018;

Attendu que la Ville de Montréal a pour objectif de devenir carboneutre d'ici 2050 et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % d'ici 2030;

Attendu que le parc automobile a crû d'environ 6 % de 2011 à 2016 dans l'agglomération de Montréal, contre 2,9 % d'augmentation de la population, selon Statistique Canada;

Attendu que 15 millions de places dans les automobiles sont vides chaque jour à Montréal, selon l'enquête origine-destination de 2013;

Attendu que le covoiturage contribue à la réduction des émissions de GES, diminue la congestion routière et permet d'atteindre les cibles environnementales que Montréal s'est donné;

Attendu que l'Enquête sur le covoiturage courte distance au Québec, réalisée en 2018 par les principaux acteurs du domaine au Québec - Covoiturage.ca, Netlift et OuiHop - montre que l'un des principaux obstacles au covoiturage pour les conducteurs est la durée du trajet et que cette durée peut être réduite, notamment en instaurant des voies réservées;

Attendu que 81 % des répondants à cette enquête se disent intéressés par le covoiturage;

Attendu que M. Maxime Cohen, professeur à l'Université McGill et auteur d'une étude sur le covoiturage en 2019, a montré que le facteur gain de temps est le plus significatif pour les utilisateurs de Waze Carpool, une application pour le covoiturage aux États-Unis;

Attendu que le covoiturage est une mesure de mitigation intéressante devant les impacts qu'auront les nombreux chantiers de construction à venir sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a le pire résultat des grandes villes canadiennes pour le nombre de travailleurs qui font du covoiturage, selon Statistique Canada (2011);

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'une multitude de voies réservées pour autobus mais que seulement six d'entre elles permettent le covoiturage;

Attendu que le développement de nouvelles voies réservées permettant le covoiturage se poursuit, notamment l'ouverture prochaine d'une telle voie sur le boulevard Côte-de-Liesse;

Attendu qu'en janvier 2020, l'administration de la Ville de Montréal a annoncé sa volonté d'ajouter de nouvelles voies réservées aux autobus sur son territoire afin d'améliorer la qualité du service du transport collectif et d'encourager son utilisation par le plus d'usagers possible;

Attendu que la mission première des voies réservées reste d'assurer une meilleure efficacité du transport collectif, et que toute décision sur un possible partage de voie doit se prendre dans cette optique, en s'assurant que la qualité du service d'autobus ne soit pas affectée;

Attendu que l'ajout de covoiturage dans les voies réservées peut nuire à l'utilisation et l'efficacité des feux prioritaires et intelligents, en bloquant l'espace nécessaire pour que l'autobus puisse envoyer un signal de priorité aux feux de circulation munis de la technologie de préemption de signal et en empêchant ainsi ces derniers de profiter du feu prioritaire et du gain qui y est associé;

Attendu que la Ville de Paris permet le covoiturage sur les voies réservées pour les bus principalement sur les autoroutes qui mènent à la capitale et que cette pratique est aussi très présente dans des grandes villes nord-américaines telles que Los Angeles ou Washington;

Attendu que le rapport du Groupe de Travail sur l'Économie Collaborative présidé par Guillaume Lavoie recommande « que le covoiturage et le covoiturage commercial soient favorisés, selon des balises distinctes, afin qu'ils puissent agir comme vecteurs de mobilité »;

Attendu que le sixième chantier du Plan de transport de Montréal est de favoriser le covoiturage, l'autopartage et le taxi;

Attendu que l'on observe un repli de l'utilisation du transport collectif pendant la période COVID-19 vers l'utilisation de la voiture;

Attendu que le gouvernement du Québec met en place un vaste « Réseau métropolitain de voies réservées » sur les autoroutes de la région métropolitaine de Montréal pour inciter les usagers à covoiturer et à prendre le transport en commun, et que ce réseau devra s'intégrer aux voies réservées existantes à Montréal;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Christine Black
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
M. Alan DeSousa

- 1- que, dans une optique de transition écologique et de réduction des gaz à effet de serre, la Ville de Montréal affirme le principe de base que toutes les voies réservées doivent être disponibles au covoiturage lorsque possible;
- 2- que la Ville de Montréal demande à la STM d'étudier chaque voie réservées de façon individuelle afin de pouvoir implanter le covoiturage sur les voies où un tel partage ne nuira pas à l'efficacité du transport par autobus ou à la sécurité des usagers;
- 3- que la Ville de Montréal demande à la STM de développer des balises claires qui permettront d'identifier les voies réservées sur lesquelles le covoiturage pourrait être permis sans nuire à la circulation des autobus.

Un débat s'engage sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède tour à tour la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, au conseiller Éric Alan Caldwell et au conseiller Marvin Rotrand.

M. Perez présente la version amendée de cette motion et souligne le travail de collaboration entre les formations politiques dans l'élaboration de cette version amendée. M. Caldwell, à son tour, prend la parole et ajoute des éléments d'information et de contexte pour le bénéfice des membres du conseil. Puis, le conseiller Rotrand exprime son point de vue sur la motion amendée.

Ensuite, la présidente du conseil cède à nouveau la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 15 h 05, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par M. Michel Bissonnet.

CM20 0953

Motion non partisane visant à promouvoir la transparence ainsi qu'à protéger le droit à la protection des renseignements personnels et les libertés civiles par rapport à l'utilisation des technologies de surveillance par le Service de police de la Ville de Montréal

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.04 travaillée en collaboration avec le conseiller Abdelhaq Sari et la conseillère Rosannie Filato, responsable du dossier de la sécurité publique pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu qu'en mandatant la Commission de la sécurité publique à deux reprises depuis 2019 concernant des technologies utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (ci-après nommé : SPVM), le conseil municipal a démontré une volonté de protéger le droit à la protection des renseignements personnels des citoyennes et des citoyens et leurs libertés civiles dans un contexte d'évolution rapide des technologies de surveillance qui utilisent, entre autre, l'intelligence artificielle pour générer, trier et stocker d'énormes quantités de données relatives aux activités des Montréalaises et Montréalais sur le domaine public;

Attendu que la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 2001, encadre le recours à des données biométriques et la compilation, déclaration et la mise en service de banques de données compilant ces informations, notamment en déléguant des pouvoirs à la Commission de l'accès à l'information;

Attendu que l'encadrement des technologies doit être harmonisé à l'échelle du Québec et du Canada notamment pour assurer l'admissibilité des preuves dans le cadre d'enquêtes;

Attendu que le 21 février dernier, dans un contexte de préoccupations croissantes quant à l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale, les autorités de protection des renseignements personnels du Canada, du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont annoncé qu'elles lançaient une enquête conjointe sur la technologie Clearview AI et ont convenu d'élaborer ensemble des orientations à l'intention des organisations, y compris les organismes d'application de la loi, sur l'utilisation de la technologie biométrique, dont la reconnaissance faciale;

Attendu que les services de police de Vancouver, d'Edmonton et de Toronto, la Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté du Québec ont admis posséder et utiliser des intercepteurs d'IMSI (également appelés appareils Stingray) et qu'il existe maintenant aux endroits concernés un encadrement concernant l'utilisation de ces dispositifs invasifs capable d'enregistrer les numéros de milliers de téléphones cellulaires dans un rayon donné ainsi que les conversations de leurs utilisateurs afin de protéger les renseignements personnels des citoyens;

Attendu que le SPVM refuse d'affirmer s'il a ou non utilisé cette technologie et que la demande du conseiller Marvin Rotrand à la Commission d'accès à l'information pour déterminer si le SPVM a effectivement utilisé des intercepteurs d'IMSI est toujours en analyse;

Attendu qu'en août 2019, le conseil municipal a référé à la Commission de la sécurité publique une motion intitulée Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens et il demeure en attente d'un suivi à ce sujet;

Attendu que dans le cadre de ce mandat, la Commission de la sécurité publique a formellement demandé au SPVM s'il utilisait des technologies de reconnaissance faciale, mais que lors de son passage devant la Commission, le 12 novembre dernier, le SPVM a fait valoir à la Commission qu'il devait refuser de divulguer s'il utilise ou non de telles technologies en invoquant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a référé à la Commission de la sécurité publique une motion intitulée Motion visant à assurer le respect du droit de la population à la protection des renseignements personnels dans le cadre de l'utilisation de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation par le Service de police de Montréal et il demeure en attente d'un suivi à ce sujet;

Attendu que dans le cadre de cette motion, le conseil municipal a mandaté la Commission de la sécurité publique à inviter les différents services municipaux (Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal, le greffe, les technologies de l'information, les affaires juridiques, le Service de l'urbanisme et de la mobilité), ainsi que des experts du domaine à la conseiller pour l'élaboration de recommandations à la Ville en vue de l'élaboration d'une directive sur la protection de la vie privée et les libertés individuelles, en cohérence avec la Loi sur la protection des renseignements personnels, afin d'assurer un usage responsable de toutes les technologies (dont LAPI) qui impliquent la captation et l'entreposage de données;

Attendu que dans le cadre de ce mandat et suivant une rencontre avec la présidente de la Commission d'accès à l'information du Québec, le président de la Commission de la sécurité publique, Alex Norris, a rappelé au SPVM qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la Commission de la sécurité publique est l'instance qui étudie toutes les questions relatives au SPVM et que le Service de police est tenu de fournir à cette dernière tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

Attendu que suivant cette correspondance et après un délai d'environ trois mois, le SPVM a donné la réponse suivante :

« Ceci étant dit, à l'égard du contexte qui a grandement évolué depuis notre rencontre, notamment avec le lancement de l'enquête nationale sur l'utilisation d'une technologie particulière de la reconnaissance faciale, nous confirmons que le SPVM ne possède pas et n'utilise pas de technologie de reconnaissance faciale dont fait partie le logiciel de l'entreprise Clearview AI.

L'organisation n'exclut toutefois pas, dans des situations particulières et exceptionnelles, de recourir aux services d'une tierce partie possédant ce type de technologie pour faire avancer une enquête d'envergure, en s'assurant toujours de mener ses opérations et ses enquêtes dans le respect de toutes les lois en vigueur. »

Attendu que préoccupé par le manque de transparence de la police de New York (NYPD) en ce qui concerne l'utilisation des technologies de surveillance invasives, le conseil municipal de la ville de New York a, le 18 juin 2020, adopté la Loi sur le contrôle public des technologies de surveillance (Public Oversight of Surveillance Technologies Act) qui oblige le NYPD à publier un rapport annuel sur l'utilisation de ces technologies et à afficher sur son site web les lignes directrices encadrant le déploiement de ces puissants outils, ainsi qu'à faire rapport au sujet de tout achat et de toute utilisation de ces technologies au conseil municipal;

Attendu que contrairement à certaines villes américaines comme New York, la Ville de Montréal n'a pas la juridiction de légiférer seule en matière de droit à la vie privée, étant assujettie au cadre légal des paliers supérieurs en la matière ainsi qu'en matière de sécurité publique; cependant, la Ville de Montréal peut et se soucrit à des principes de démocratie et de transparence dans le déploiement de nouvelles technologies, comme elle l'a fait dans le cadre de la Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle;

Attendu que dans une lettre déposée au conseil municipal lors du débat sur la motion relative à la technologie de reconnaissance faciale en août 2019, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Daniel Therrien, a déclaré qu'il est essentiel de tenir, dès que possible, un débat public informé sur les décisions relatives aux technologies de surveillance;

Attendu que de telles technologies de surveillance invasives ne devraient jamais être utilisées sans porter une grande attention à l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les droits civils, les libertés civiles et les attentes raisonnables des citoyens en matière de protection des renseignements personnels;

Attendu que les technologies de surveillance peuvent menacer notre vie privée à tous et qu'au cours de l'histoire, les activités de surveillance ont été utilisées pour intimider et opprimer certaines communautés et certains groupes plus que d'autres notamment sous des motifs discriminatoires fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques;

Attendu que les décisions visant la collecte, le traitement, l'analyse, le stockage, l'exploitation et le partage des données prélevées en vertu des technologies de surveillance ne devraient pas être régies par un cadre légal et réglementaire clair et transparent, en mettant la sécurité et le respect des droits fondamentaux de la population au cœur du processus décisionnel;

Attendu que le conseil municipal estime qu'avant de déployer toute technologie de surveillance, il faut mettre en Suvre des garanties légalement applicables, une grande transparence, ainsi que des mesures de supervision et de responsabilisation afin de protéger les droits civils et les renseignements personnels;

Attendu que le SPVM a l'obligation de mener ses opérations et enquêtes en respectant les lois en vigueur dont celles qui encadrent l'usage des technologies ainsi que les Chartes provinciales et fédérales protégeant les droits et libertés de la personne;

Attendu que si l'utilisation d'une technologie de surveillance est permise par le cadre légal en vigueur, un encadrement doit être adopté pour permettre au conseil municipal et à la population de vérifier que les mesures des protections obligatoires des droits et des libertés civils ont été strictement respectées;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Rosannie Filato

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal affirme que chaque personne a le droit d'être présent en tout lieu de l'agglomération sans crainte d'être surveillé par une technique ou une technologie utilisée par la Ville de Montréal, incluant le SPVM à moins que cela ne soit autorisé par la loi ou par un mandat délivré par un juge;
- 2- que le conseil municipal affirme l'importance que la Ville de Montréal s'assure de respecter les meilleurs standards en matière de respect à la vie privée et des renseignements personnels et demande que les techniques d'enquête soient rigoureusement encadrées par les lois, procédures et règles en vigueur;
- 3- que le conseil municipal demande aux paliers supérieurs d'encadrer les technologies utilisées par les corps de police tels les intercepteurs d'IMSI;
- 4- que le conseil municipal réitère que tous les services à la Ville de Montréal, incluant le SPVM doivent obtenir l'approbation des instances appropriées pour acheter, louer, déployer ou utiliser toute technologie de surveillance, à moins d'une exception prévue par la loi ou par un mandat;
- 5- que le conseil municipal invite le SPVM, à rapporter annuellement à compter de l'année 2020, avec une première analyse rétroactive à 2015, aux membres de la Commission de la sécurité publique toute utilisation de technologies de surveillance en déposant des documents expliquant les paramètres d'utilisation de telles technologies, le nombre de fois qu'elles ont été utilisées et ce qui a été fait des données obtenues, le tout en adéquation avec les lois en vigueur;
- 6- que le conseil municipal demande à la Ville de Montréal de publier sur son site web les lignes directrices encadrant l'usage de ces outils, et qu'elles soient mises à jour, au besoin, une fois que les recommandations de la Commission de la Sécurité publique et de l'enquête nationale soient émises;
- 7- que le conseil municipal s'appuie sur les recommandations qui seront produites par la Commission de la Sécurité publique sur les technologies de surveillance pour déterminer les meilleurs moyens pour être conforme au principe de transparence et pour assurer le respect de la vie privée des Montréalais et Montréalaises.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour présenter la nouvelle version de la motion. Il dépose à cet effet deux documents :

- Lettre de l'Association canadienne des libertés civiles;
- Copie d'un avis tiré du site Internet du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) concernant un contrat accordé par la Sureté du Québec et intitulé « Solution d'empreintes digitales et de reconnaissance faciale en mode infonuagique privé pour la Sureté ».

M. Rotrand mentionne quelques-uns des appuis qu'il a reçus concernant cette motion. Il remercie la conseillère Rosannie Filato et le conseiller Abdelhaq Sari pour leur collaboration dans cette nouvelle version de la motion. M. Rotrand expose brièvement l'évolution rapide des technologies de surveillance, et nous rappelle l'importance de protéger nos droits et libertés. Il souligne également le travail du conseiller Alex Norris afin d'obtenir des précisions de la part du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) quant à l'utilisation de ces technologies de surveillance. M. Rotrand termine son intervention en remerciant M. Jonathan Roberge, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, remercie le conseiller Rotrand pour son intervention, et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari prend la parole et remercie le conseiller Rotrand et toutes les parties impliquées pour la présentation de cette motion. M. Sari poursuit en revenant sur certains points qui ont été soulevés par le conseiller Rotrand lors de son intervention, entre autre sur l'évolution des technologies de surveillance.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, remercie le conseiller Sari pour son intervention, et cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

D'emblée, Mme Filato remercie les conseillers Marvin Rotrand et Abdelhaq Sari pour la présentation de cette importante motion. Mme Filato mentionne aussi l'importance du respect des principes démocratiques. À cet effet, elle fait référence au mandat qui a été donné à la Commission de la sécurité publique pour débattre de ces enjeux, en lien avec les technologies de reconnaissance faciale. Mme Filato conclut en déclarant vouloir ajouter son nom à titre d'appuyeur à cette motion.

À 15 h 29, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie la conseillère Filato pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM20 0954

Motion non partisane visant à créer un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le contexte de la fusion des postes de police 9 et 11

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.05 travaillée en collaboration avec la conseillère Rosannie Filato, responsable du dossier de la sécurité publique pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que le conseil municipal a approuvé un bail à long terme qui permet d'agrandir l'espace occupé par le poste de quartier (ci-après nommé: « PDQ ») 9, ce qui permet d'accueillir les policiers du PDQ 11 dans les nouvelles installations situé au 5501, avenue Westminster, dans la ville de Côte-Saint-Luc;

Attendu que le vote pour ce bail a permis de confirmer que le PDQ 11 serait intégré au PDQ 9 vers la fin du mois d'octobre 2020;

Attendu qu'à NDG, l'intégration du PDQ 11 au PDQ 9 suscite encore beaucoup d'opposition et que de nombreux citoyens exigent encore un type de présence policière locale;

Attendu que la ville de Toronto, expérimente la création de sous-postes de police de quartier afin que les citoyens des quartiers éloignés de postes de police puissent avoir facilement accès à des agents de police;

Attendu que, le 8 avril 2020, le conseiller Marvin Rotrand a déposé une motion intitulée Motion imposant un moratoire contre la fusion des postes de police 9 et 11 et a demandé à l'administration municipale d'envisager l'ouverture d'un comptoir satellite dans le secteur du PDQ 11 si son intégration au PDQ 9 se concrétise;

Attendu que, lors du débat le 20 avril 2020 sur ladite motion, l'administration a informé Monsieur Rotrand et le Conseil qu'elle étudierait, avec le SPVM et le SGPI, la faisabilité de la création d'un comptoir satellite et Monsieur Rotrand a retiré ladite motion avec le consentement unanime des membres du Conseil municipal;

Attendu qu'avec l'intégration imminente du PDQ 11 au PDQ 9, l'administration n'a pas encore indiquée si elle avait ou non pris une décision en ce qui concerne la question importante de la création d'un sous-poste à NDG pour permettre à ce quartier de quelque 65 000 citoyens de bénéficier d'un bâtiment à vocation policière;

Attendu que le 5 mai 2020, lors de la séance d'information virtuelle au sujet de l'intégration des PDQ 9 et 11, le SPVM s'est dit ouvert à l'idée d'analyser la proposition de créer un comptoir satellite ultérieurement, selon les besoins qui pourraient émerger après l'intégration;

Attendu qu'afin de bien répondre aux besoins et aux préoccupations des résidentes et résidents sur le territoire des PDQ 9 et 11, l'analyse doit être effectuée une fois que l'intégration des postes de quartier est achevée;

Attendu que l'accessibilité est au coeur du concept de police communautaire;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
Mme Sue Montgomery

Et résolu :

que le Conseil municipal invite le Service de police de Montréal à produire une analyse concernant l'ouverture potentielle d'un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre des changements apportés à la carte de couverture policière qui entraîne l'intégration des postes de police 9 et 11 et ce, dans les 4 mois suivant l'intégration.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand présente la nouvelle version de la motion. Il mentionne notamment que le district de Notre-Dame-De-Grâce est l'un des plus achalandé sur l'île de Montréal, entre autres, en ce qui a trait aux appels téléphoniques. M. Rotrand donne en exemple la ville de Toronto qui a ouvert quatre sous-postes de police dans des quartiers sous-représentés par les forces policières.

La présidente du conseil remercie M. Rotrand pour son intervention et cède la parole respectivement à la conseillère Sue Montgomery, au conseiller Adbdelaq Sari, à la conseillère Rosannie Filato et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

En débutant, la conseillère Montgomery déclare appuyer cette motion. Elle poursuit en soulignant notamment l'importance d'avoir un poste de police dans le district de Notre-Dame-De-Grâce. Le conseiller Sari enchaîne en remerciant M. Rotrand et Mme Filato pour cette motion et exprime le souhait d'avoir un plan de déploiement des postes de quartier. Puis, Mme Filato, à son tour, remercie MM. Rotrand et Sari pour les échanges fructueux ayant mené à cette nouvelle version de la motion. Mme Filato fait le point sur certains éléments factuels, notamment sur la présence policière dans les quartiers touchés par l'intégration des PDQ 9 et 11. Enfin, M. Perez prend la parole et revient sur l'historique de ce dossier jusqu'à la présentation de cette motion tout en exprimant quelques préoccupations.

La présidente du conseil les remercie et cède à nouveau la parole à la conseillère Filato. Mme Filato répond à certaines préoccupations et conclut son intervention en invitant tous les membres du conseil à travailler solidairement dans ce dossier.

La présidente du conseil remercie la conseillère Filato pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.05

Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand, qui souligne le récent décès de l'ancien premier ministre du Canada, M. John Turner. M. Rotrand offre ses plus sincères condoléances à la famille de feu John Turner et souhaite que le conseil fasse de même.

La présidente du conseil remercie M. Rotrand pour son intervention et mentionne également qu'elle-même ainsi que les membres du conseil offrent leurs condoléances à la famille de feu John Turner. En terminant, la présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leur patience et leur compréhension, de même que l'équipe des techniciens et l'équipe du Greffe qui ont dû composer avec de nombreuses difficultés techniques. Mme Miron souhaite une belle fin de journée et un bel automne à tous.

À 16 h 07, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE